

RAPPORT D'ACTIVITÉ

ET DE TRANSPARENCE

LaScam*

LE STATUT JURIDIQUE

Créée en 1981, LaScam est une société civile à capital variable, agréée par le ministère de la Culture conformément au Code de la propriété littéraire et artistique.

Les décisions concernant la gestion, la répartition des droits et l'action culturelle sont prises par son conseil d'administration, composé de 24 auteurs et autrices élues par l'assemblée générale et représentant les différents genres d'oeuvres gérés par LaScam. En outre, le président du comité belge est administrateur de droit. Le conseil d'administration élit en son sein le ou la présidente, vice-présidente et trésorière. Le directeur général, co-gérant de la société, assure la bonne exécution des décisions du conseil d'administration, assisté du directeur général adjoint, du délégué général du comité belge et de la déléguée générale canadienne.

Sous l'autorité du directeur général, Hervé Rony, plus de cent salariés travaillent au service des auteurs et des autrices.

Rapport présenté par Hervé Rony, directeur général gérant de LaScam, approuvé par le conseil d'administration du 15 avril 2026.

Étaient excusé.es :

Nina Barbier, Vincent de Cointet, Anne de Giafferri, Karine Dusfour, Rémi Laine, Karine Le Bail, Aurélie Sfez.

Étaient présent.es :

Simone Bitton, Aurélie Bloch, Antoine Chao, Pascaline David, Leila Djitli, Stéphanie Elbaz, Isabelle Jarry, Valérie Julia, Virginie Linhart, Camille Ménager, Ernestine Ngo Melha, Alice Odier, Antoine Perraud, Anne Poiret, Sandra Reinflot, Nathalie Sapena, Anja Unger.

NOUS JOINDRE

France

5, Avenue Vélasquez — 75008 Paris

+33 1 56 69 58 58

communication@lascam.fr

lascam.fr

Belgique

Rue du Prince Royal, 87 — 1050 Bruxelles

+32 2 551 03 20

info@lascam.be

lascam.be

Canada

Bureau 605

4446 Boulevard Saint Laurent — Montréal PQ H2W 1Z5

+1 514 738 88 77

info@lascam.ca

lascam.ca

SOMMAIRE

PAGE 05
L'ÉDITORIAL

PAGE 07

1 *
2025 DANS LE
RÉTROVISEUR

PAGE 13

2 *
59 000 AUTEURS
& AUTRICES

PAGE 15

3 *
DES MILLIONS
D'ŒUVRES

PAGE 17

4 *
128 MILLIONS
DE DROITS D'AUTEUR

PAGE 23

5 *
LA GESTION

PAGE 31

6 *
2,8 MILLIONS
POUR SOUTENIR
LA CRÉATION

PAGE 35

7 *
3,5 MILLIONS
POUR ACCOMPAGNER
SES PAIRS

PAGE 37

8 *
BELGIQUE & CANADA

PAGE 41

9 *
LA GOUVERNANCE

PAGE 45

10 *
ANNEXES

PAGE 46
RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

PAGE 50
ACTION CULTURELLE

PAGE 52
GESTION FINANCIÈRE

PAGE 57
ANALYSE DE L'ACTIVITÉ

PAGE 64
INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

PAGE 69
REPRÉSENTATION DE LASCAM

PAGE 72
RAPPORT DU COMITÉ DE SURVEILLANCE 2025

ANJA UNGER
Présidente de LaScam
Photographie : François Le Guen



HERVÉ RONY
Directeur général de LaScam
Photographie : Benjamin Géminel
de l'agence Hans Lucas



L'ÉDITORIAL DE LA PRÉSIDENTE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

En 2025, LaScam continue sa croissance : nous sommes désormais 59 000 auteurs et autrices. L'année annonce aussi un nouveau record des perceptions, avec 128 M€ récoltés (contre 124,7 M€ en 2024). On ne peut que se féliciter de ces chiffres, qui confortent la fameuse devise belge « L'union fait la force », devise qui est aussi celle de la gestion collective des droits d'auteur. Cette dynamique ne porte pas que sur le répertoire audiovisuel. N'oublions pas que si LaScam est une société majeure dans le domaine audiovisuel (y compris la création sonore), elle n'en demeure pas moins une société multi-répertoires, et doit comme telle mobiliser ses forces dans de multiples secteurs créatifs.

Cette puissance du collectif a permis cette année d'ouvrir de nouveaux horizons pour le droit d'auteur et pour les membres de LaScam, avec la signature de nouvelles licences pour de nouveaux droits, comme ceux revenant aux journalistes de Radio France et de France Télévisions au titre du droit voisin des entreprises de presse. LaScam a aussi conclu le tout premier accord du genre avec Deezer, pour rémunérer les auteurs de podcasts lors de la reprise de leurs œuvres sur la plateforme. Sans l'appui de ses membres et sans une société à leur service, aucun de ces accords ne serait advenu.

La puissance du collectif fait que LaScam est la plus présente possible et s'engage dans des chantiers au long cours, pour l'avenir de la création et de ses autrices : elle est mobilisée dans la négociation d'une enveloppe minimale de rémunération pour les réalisateurs et réalisatrices de documentaires et de reportages, engagée pour la défense de l'audiovisuel public contre les attaques politiques et les tentatives d'affaiblissement de son financement ; elle milite pour une reconnaissance juridique de l'œuvre sonore et pour la création d'un fonds dédié ; enfin, pour le répertoire de l'écrit, elle lutte pour un encadrement plus protecteur du contrat d'édition.


À l'heure de bouleversements toujours plus rapides et déstabilisants, LaScam agit aux côtés des autres acteurs du secteur. En juin, la Filière Audiovisuelle (LaFA), qui regroupe diffuseurs, auteurs, artistes et producteurs, et dont LaScam est l'une des fondatrices, a dévoilé les conclusions de son Livre blanc pour construire une vision commune des enjeux du secteur audiovisuel français.

LaScam prend à bras-le-corps le tournant majeur qu'est l'émergence de l'intelligence artificielle (IA) dans nos métiers : dans le secteur audiovisuel notamment, à son initiative, autrices et productrices disposent désormais de clauses types sur l'utilisation de l'IA à intégrer dans les contrats.

Aux côtés de la SACD, LaScam a contacté près de 180 entreprises du secteur de l'intelligence artificielle pour faire respecter le droit des auteurs et des autrices. Dans la perspective de négocier des licences communes, les échanges menés dans le cadre de la mission de concertation interministérielle entre ayants droit et entreprises d'IA se sont soldés par un échec. En parallèle, LaScam a plaidé auprès des pouvoirs publics et des institutions, tant à l'échelle nationale qu'européenne, pour lutter contre le pillage des œuvres par l'IA.

En 2026, elle compte poursuivre ce combat pour le respect du droit d'auteur à l'ère de l'IA, avec l'objectif de modifier la législation pour permettre aux ayants droit de bénéficier d'une présomption d'utilisation par les IA des œuvres protégées. Et si cela s'avère nécessaire, elle n'hésitera pas à faire appel à la justice comme d'autres OGC l'ont fait en Europe.

Pour finir sur une note plus festive, 2025 est aussi une année marquée par les anniversaires des événements phares portés par LaScam : les 10 ans de l'Œil d'or à Cannes, les 20 ans de nos Étoiles.



YASMINA HAMLAWI
Prix de l'œuvre sonore 2025
pour *Pleuvoir sur les morts*

MATTHIEU CORNÉLIS
Prix de la découverte sonore 2025
pour *Dimitri deux fois disparu*

Photographie : François Le Guen

1 *

2025 DANS LE RÉTROVISEUR

DEUX RÉVOLUTIONS SONT EN COURS. D'UNE PART, LE DÉVELOPPEMENT EXPONENTIEL DES PLATEFORMES VIDÉO ET D'AUTRE PART, LE TSUNAMI ANNONCÉ DE L'IA GÉNÉRATIVE QUI EST ENTRÉE DANS LES RADARS DE LA CRÉATION EN POSANT DES QUESTIONS EXISTENTIELLES. C'EST DANS CE CONTEXTE QUE SE NÉGOCIENT DÉSORMAIS LES DROITS DES AUTEURICES.

IA : LASCAM SUR TOUS LES FRONTS

* EN FRANCE

LaScam a participé au cycle de concertation lancé le 2 juin par les ministres Rachida Dati et Clara Chappaz entre développeurs d'IA générative et ayants droit. Après six mois de discussions infructueuses, la concertation a pris fin sans qu'un consensus ait pu se dégager. Les ayants droit ont demandé au ministère de la Culture de préparer un texte de loi instaurant une présomption d'utilisation des œuvres protégées. Cette revendication, conforme aux recommandations du rapport du CSPLA (Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique) publié en juin, a été reprise dans une proposition de loi sénatoriale que LaScam soutient.

Par ailleurs, en octobre, LaScam a finalisé avec la Boucle documentaire, la Garrd et les syndicats de producteurs, des clauses types destinées à intégrer les contrats d'auteurs du secteur documentaire. Celles-ci réservent expressément l'utilisation des œuvres par une IA (« opt-out »), prévoient l'autorisation préalable pour l'usage d'IA générative et imposent des engagements de transparence mutuelle.

* EN EUROPE

L'année 2025 a été marquée par les problématiques que suscite l'émergence de l'intelligence artificielle. Le Règlement européen sur l'IA est entré en vigueur le 2 août. LaScam a suivi les travaux sur le « Code of practice » de la Commission européenne destiné à encadrer les obligations des fournisseurs d'IA en matière de transparence. Malgré une mobilisation constante via le Gesac (Groupement européen des sociétés d'auteurs) et la SAA (Société des auteurs de l'audiovisuel), les versions successives du Code se sont révélées insatisfaisantes pour les ayants droit, privilégiant la logique d'exception au droit d'auteur de l'« opt-out », au détriment des principes d'autorisation préalable et de rémunération équitable.

Le 29 janvier, l'événement « Meet the authors » organisé par le Gesac au Parlement européen a été l'occasion pour les eurodéputés Laurence Farreng (Renew) et David Cormand (Les Verts) ainsi que la commissaire Henna Virkunnen, de rencontrer une délégation d'auteurices dont faisait partie Agnès Pizzini, documentariste membre de LaScam. Cette mobilisation a conduit

45 parlementaires à adresser une lettre à la Commission européenne en faveur de la protection des créateurs et créatrices. Le 30 juillet, une large coalition d'ayants droit européens, à laquelle LaScam s'est associée, a publié une déclaration conjointe dénonçant l'incompatibilité des mesures de mise en œuvre adoptées par la Commission avec le droit d'auteur. En fin d'année, une délégation de LaScam s'est rendue à Strasbourg pour participer aux rencontres organisées par la SAA à l'occasion du LUX Audience Award, et défendre auprès des parlementaires l'instauration d'une présomption d'utilisation des œuvres par les fournisseurs d'IA.

* DANS LE MONDE

L'année a également vu la publication par la Cisac (Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs) du document interne « Perspectives on AI in the Audiovisual Sector », destiné à accompagner les organismes de gestion collective audiovisuels dans leur appréhension des enjeux liés à l'IA générative. Des échanges à Istanbul en octobre, ont permis de partager les retours d'expérience de LaScam sur les clauses de réserves de droits (« opt-out ») insérées dans ses contrats types. Enfin, la Cisac poursuit sa demande auprès de l'Ompi (Organisation mondiale de la propriété intellectuelle) pour la conduite d'une étude sur la juste rémunération des auteurs et autrices de l'audiovisuel.

* LA NÉGOCIATION DE DROITS IA

LaScam a entamé, conjointement avec la SACD, des discussions avec plusieurs fournisseurs d'intelligence artificielle générative. Des courriers recommandés ont été adressés à 177 sociétés susceptibles d'avoir entraîné leurs modèles à partir de données qui comportent des œuvres relevant des répertoires des deux sociétés, sans autorisation préalable ni mécanisme de rémunération des ayants droit. Malgré de faibles retours et quelques rencontres à sens unique, LaScam, en collaboration avec la SACD, va continuer à faire valoir les droits de ses membres auprès de ces sociétés qui nient avoir utilisé les œuvres de nos répertoires à des fins d'entraînement de leurs solutions d'IA.

AUDIOVISUEL PUBLIC, CE BIEN COMMUN MENACÉ

LaScam s'est fermement opposée à la proposition de loi dite «Lafon» visant à créer une holding regroupant France Télévisions, Radio France et l'Ina. Le texte, adopté au Sénat en première lecture, n'était toujours pas inscrit à l'ordre du jour en séance publique à la fin de l'année 2025. Parallèlement, LaScam s'est mobilisée contre les coupes budgétaires imposées à l'audiovisuel public dans le projet de loi de finances 2026, qui prévoit notamment une réduction de près de 80 millions d'euros des crédits alloués à France Télévisions. À cette fin, une lettre a été adressée à de nombreux parlementaires, débouchant sur

plusieurs entretiens. LaScam a également publié plusieurs communiqués de soutien à l'audiovisuel public face aux attaques politiques dont celui-ci fait l'objet. Dans un courrier adressé aux députés membres de la commission d'enquête parlementaire sur l'audiovisuel public, LaScam a rappelé que l'audiovisuel public demeure l'épicentre irremplaçable de la création documentaire en France. À ce titre, près de 8 500 de ses membres perçoivent chaque année des droits pour l'exploitation de leurs œuvres par les chaînes du groupe France Télévisions.

EMR... QUÉSAKO ?

Depuis l'automne 2023, cet acronyme (pour Enveloppe minimale de réalisation) est dans la bouche de tous les professionnels de l'audiovisuel documentaire (LaScam, la Boucle documentaire, la Garrd, les organisations syndicales des réalisateurs et les organisations syndicales des producteurs). L'enjeu est de taille puisqu'il s'agit de l'enveloppe budgétaire dédiée à la rémunération des réalisateurs et réalisatrices, incluant salaire minimum et droits d'auteur. Si les parties

ont désormais acté le principe d'une telle enveloppe évoluant selon les financements du film avec une formule de calcul adaptée, plusieurs questions restent encore en discussion, notamment le seuil à partir duquel cette rémunération minimale s'appliquerait, le montant du salaire minimum ainsi que celui du salaire minimum dérogatoire, et la définition des financements entrant dans le calcul.

ÉDITION : DE BEAUX PROGRÈS

La plateforme Filéas (www.fileas.org) a été lancée en avril dernier par les acteurs majeurs de l'édition. Elle permet aux écrivains et écrivaines de consulter gratuitement les données actualisées des ventes de leurs livres.

Par ailleurs, à l'issue de longues discussions inter-professionnelles, l'Amael (Association de médiation des auteurs et des éditeurs de livres) a été créée le 6 novembre 2025. En instaurant une procédure de médiation neutre et professionnelle, l'Amael représente une avancée majeure dans le dialogue entre auteurs et éditeurs.

La concertation menée entre les représentants des auteurs et des éditeurs ont également permis d'aboutir à l'évolution du règlement des aides à la publication du CNL (Centre national du livre), désormais conditionnées aux bonnes pratiques de rémunération des auteures. Un taux d'aide bonifié sera donc accordé aux maisons d'édition si le contrat d'édition prévoit un minimum garanti et un taux de droit proportionnel, supérieur à la médiane du secteur constatée l'année précédente.

SONORE : UNE CRÉATION (TOUJOURS) FRAGILE

En septembre 2025, l'Inspection générale des affaires culturelles (Igcac), a publié un rapport faisant le bilan de l'aide à la création sonore dispensée par la DGMIC. LaScam a accueilli favorablement ce rapport dont l'une des recommandations était de pérenniser l'aide annuelle de 500 000 €. LaScam et le Pia ont fait part à la ministre de la Culture de leur accord pour une ventilation équitable entre l'aide à l'écriture à destination des

auteures et une aide au développement à destination des producteurs. Cette aide n'est malheureusement toujours pas reconduite en 2026. LaScam, le Pia et Radio France se sont associés pour rédiger une proposition de loi visant à introduire la notion d'«œuvre sonore» dans le Code de la propriété intellectuelle afin de lui donner une identité et un régime propre.

WEB : UN RAPPORT QUI NOUS CONCERNE

Auditionnée par les députés Stéphane Vojetta et Arthur Delaporte sur l'avenir de l'influence commerciale, LaScam a rappelé qu'elle comptait 3000 créateurs et créatrices de contenus parmi ses membres et souligné

les atteintes au droit d'auteur sur certaines plateformes, en particulier TikTok qui n'a toujours pas signé de licence avec elle. Plusieurs propositions reprennent des positions soutenues par LaScam.

AFFAIRES SOCIALES : MOBILISATIONS

LaScam s'est mobilisée sur plusieurs fronts sociaux en 2025. Elle a soutenu le plan de transformation de la Sécurité Sociale des Artistes Auteurs (SSAA) prévu par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2026, et plaidé pour renforcer les prérogatives de cette dernière en matière d'action sociale. Auditionnée en juillet par les députées Soumya Bourouaha et Camille Galliard-Minier sur la continuité de revenus des artistes-auteurs, LaScam a défendu un mécanisme de soutien spécifique pour les auteurices connaissant une chute brutale de

leurs revenus. En décembre, LaScam a aussi proposé à la sénatrice Monique de Marco un amendement créant un fonds pour les retraités victimes de l'ex-Agessa, malheureusement déclaré irrecevable. Enfin, LaScam a participé aux concertations avec la Direction générale de la création artistique (DGCA) pour adapter la réforme du RSA aux créateurs et s'est mobilisée, avec succès aux côtés de la SACD, la Sacem et le Snac contre l'abaissement du seuil de franchise TVA à 25 000 €.

INTERNATIONAL : DES ACTIONS RENFORCÉES

Mai 2025, Hervé Rony a été élu au nom de LaScam, membre du groupe du répertoire des Œuvres Dramatiques, Littéraires et Audiovisuelles (DLVRG) de la Cisac (Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs). Ce groupe est en charge des questions relatives à la gestion collective des droits audiovisuels à l'international. Par ailleurs, LaScam a renforcé sa coopération internationale en concluant

plusieurs accords avec des sociétés de gestion collective étrangères : un accord de réciprocité de représentation avec VDFS (qui représente les réalisateurs en Autriche) ; un accord unilatéral de représentation avec KTRWA (qui regroupe scénaristes et réalisateurs en Corée du Sud) ; et un avenant avec la société allemande Bildkunst, lui confiant le mandat de gérer les droits des auteurs sur les plateformes de partage de contenus.

LASCAM & SES PARTENAIRES : DE NOUVELLES LICENCES

En tant qu'organisme de gestion collective des droits, LaScam délivre à de nombreux utilisateurs, des autorisations d'exploiter les œuvres protégées composant son répertoire.

En France, le marché publicitaire global des médias a atteint environ 20 milliards d'euros en 2025 (environ +3%). Cette croissance a été portée principalement par le numérique (+11%) qui représente plus de 11 milliards d'euros, grâce à une montée en puissance des formats publicitaires liés aux usages de streaming, de podcast et de vidéo en ligne. A contrario, la télévision a enregistré un recul d'environ 8% directement lié au contrecoup des grands événements sportifs de 2024.

Parallèlement, le marché de la vidéo à la demande (VàD) a poursuivi sa forte expansion. Son revenu global avoisinerait les 3 milliards d'euros en 2025 (presque trois fois plus qu'en 2016), dont 85% avec les services de vidéo à la demande sur abonnement (SVàD).

Cette dynamique s'explique par la mutation des usages en matière de consultation des contenus audiovisuels et sonores qui migrent vers les plateformes sociales de streaming et les services à la demande. Le

paradoxe est que les médias linéaires maintiennent un rôle structurant dans le financement et la diffusion des œuvres, notamment celles de LaScam. C'est dans ce contexte que s'inscrivent les négociations de LaScam avec ses partenaires.

★ AUDIOVISUEL

Dans le domaine de la télévision, LaScam a renouvelé son contrat général avec Chérie 25, devenue RMC Life le 1er octobre 2025 à la suite de son rachat par le groupe CMA Media. Une première licence a aussi été conclue avec T18, nouvelle chaîne de la TNT lancée le 6 juin 2025, qui accorde une place importante aux œuvres du réel. Des discussions ont par ailleurs été engagées avec Novo19, chaîne nationale gratuite du groupe Ouest-France ayant ouvert son antenne le 1er septembre 2025. LaScam a également signé un avenant avec la chaîne L'Equipe pour améliorer la rémunération des auteurices des œuvres en application de sa grille tarifaire.

* NUMÉRIQUE

LaScam a multiplié les accords avec des acteurs du numérique, notamment des services de médias à la demande, qu'ils soient locaux ou internationaux, généralistes ou thématiques. Une licence a ainsi été délivrée à la coopérative Tènk Canada, éditrice du service éponyme dédié à la création documentaire. De la même manière, LaScam a conclu des contrats généraux notamment avec le service Society+, lancé en mars 2025. De nouveaux accords ont aussi été signés avec The Walt Disney Company pour son service Disney+ afin de régulariser l'année 2024 et couvrir la période 2025-2027. Un accord transactionnel a été conclu avec Apple pour ses activités de vidéo à la demande en mode transactionnel et par abonnement. LaScam a également signé un avenant avec le Groupe TF1 pour régulariser les exploitations de TF1+ Premium.

Les discussions avec les grandes plateformes numériques internationales se sont également poursuivies en 2025. LaScam a ainsi convenu avec YouTube de prolonger de trois mois l'accord en vigueur afin de permettre la poursuite des négociations relatives à un nouveau contrat quinquennal. Les discussions engagées avec Meta, pour les services Facebook et Instagram, se poursuivent également en vue de définir un nouveau cadre contractuel. S'agissant de TikTok aucun dispositif de licence couvrant les exploitations du répertoire de LaScam n'est à ce jour en place, les discussions restant très difficiles. De façon générale, LaScam poursuit ses démarches afin que ces usages puissent s'inscrire dans un cadre contractuel garantissant une rémunération appropriée des auteures.

* SONORE

À l'issue de plusieurs années de négociations et d'une médiation, LaScam est parvenue à signer un accord de licence avec la plateforme audio Deezer prévoyant une rémunération de tous les types de podcasts disponibles. Cet accord confirme la valeur des œuvres parlées dans le domaine numérique, au moment où le podcast connaît un succès grandissant auprès du public. En parallèle, LaScam a entamé des discussions avec Radio France et RFI pour renouveler ses contrats généraux.

* OPÉRATEURS TÉLÉCOM

Alors que les contrats avec les quatre principaux opérateurs de télécommunications (Orange, Bouygues Telecom, Free et SFR) ont pris fin en décembre 2024, les négociations se sont poursuivies tout au long de l'année pour renouveler les accords dans un cadre désormais bilatéral avec chacun d'entre eux.

Au 31 décembre 2025, aucun contrat n'a été signé malgré les efforts déployés par LaScam. Face aux stratégies d'évitement déployées par certains acteurs, LaScam entend faire valoir ses principes et garantir une rémunération appropriée pour ses membres. Les distributeurs de services audiovisuels constituent des partenaires essentiels pour valoriser les œuvres des créateurs et des créatrices de LaScam.

* JOURNALISTES

LaScam a signé en 2025 deux avenants historiques avec d'une part Radio France et d'autre part France Télévisions, afin d'inclure dans les accords dits «journalistes» la part des droits voisins de la presse revenant aux journalistes salariés des groupes publics. Ces droits, instaurés par la directive «droit d'auteur» de 2019, rémunèrent la reprise des œuvres journalistiques par des services de communication en ligne (moteurs de recherche et réseaux sociaux).

* COPIE PRIVÉE

Avec les autres associés de Copie France, l'organisme de collecte de la rémunération pour copie privée, et les sociétés Ava et Sofia, LaScam a participé aux travaux de la commission chargée de déterminer les barèmes de rémunération pour compenser le préjudice lié à la reproduction d'œuvres sur les espaces de stockage. L'ensemble des nouvelles études d'usages sur les pratiques de copie privée ont été remises par l'institut CSA Research en janvier 2025 et permettront de calculer les nouveaux tarifs applicables, à l'aune de la montée en puissance du «cloud computing». LaScam, concernée par l'ensemble de ses répertoires (sonore, audiovisuel, écrit et arts visuels) restera attentive à ces évolutions.



COLETTE FELLOUS

Prix pour l'ensemble de l'œuvre sonore 2025

Photographie : Benjamin Géminel de l'agence Hans Lucas

2 *

59 000 AUTEURS & AUTRICES

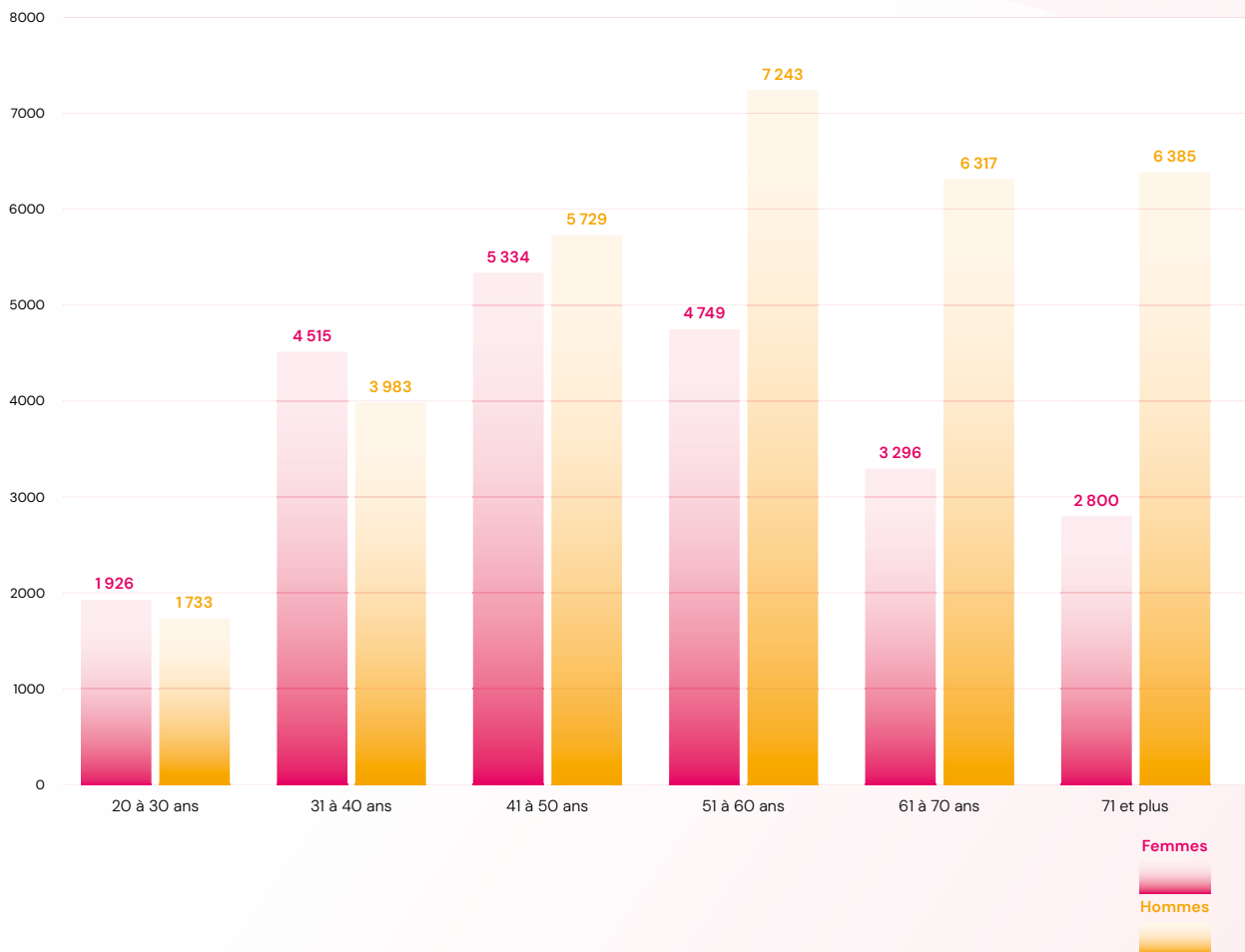
59 494 AUTEURICES EXACTEMENT ⁽¹⁾.
51 % DE FEMMES PARMIS LES NOUVEAUX
MEMBRES: UN ÉQUILIBRE
ENCOURAGEANT QUI REFLÈTE
LES ÉVOLUTIONS DU SECTEUR.

(1) membres décédés inclus
car LaScam continue de gérer leurs droits.

2 446 nouveaux auteurs et autrices ont rejoint LaScam en 2025 (presque 60% travaillent dans l'audiovisuel et près d'un quart dans le secteur de l'écrit). LaScam compte ainsi 17 000 écrivains et écrivaines, près de 1 800 auteurices d'images fixes (photographie, dessin, illustration...), et environ 2 500 créateurs et créatrices de contenus.

Si la parité est atteinte parmi les nouveaux membres (taux stable par rapport à 2024), les femmes ne représentent que 40% de la population globale de la société. 43% des membres ont moins de 50 ans et la proportion atteint 86% parmi les nouveaux membres.

* PYRAMIDE DES ÂGES



3 *

DES MILLIONS D'ŒUVRES

AVEC PLUS DE DEUX MILLIONS D'ŒUVRES AUDIOVISUELLES, LE RÉPERTOIRE DE LASCAM TÉMOIGNE D'UNE CRÉATION EFFERVESCENTE, PORTÉE PAR L'ESSOR DES PLATEFORMES NUMÉRIQUES.

413 046 œuvres audiovisuelles ont été déclarées au répertoire de LaScam en 2025, soit une hausse de 91,1% ! Cette hausse considérable est le fruit d'œuvres diffusées sur YouTube et Meta (+108,1%). Les déclarations d'œuvres diffusées en linéaire restent stables quant à elles (+1,9%).

Sur un an (juillet 2024 à juin 2025), les œuvres des auteurs et autrices de LaScam, qu'il s'agisse de créations diffusées nativement sur les plateformes ou issues de programmes audiovisuels et sonores, cumulent plus de 32 milliards de vues sur les services de partage de contenus avec lesquels LaScam est sous contrat (YouTube, Facebook, Instagram et Dailymotion).

Les documentaires sortis en salle de cinéma sont également déclarés au répertoire de LaScam puisqu'ils peuvent maintenant concourir aux *Étoiles de LaScam* sous certaines conditions.

46 376 déclarations d'œuvres radiophoniques ont été enregistrées en 2025, en hausse de 5,3% par rapport à 2024. Cette hausse résulte de l'enregistrement au répertoire de nombreuses déclarations d'œuvres podcastées.

Les œuvres littéraires, les photographies, dessins et illustrations sont aussi au répertoire puisque LaScam gère les droits de copie privée, de reprographie, de droit de prêt en bibliothèque.

98,4 % des déclarations d'œuvres ont été effectuées en ligne.



ISABELLE ROBERTS ET RAPHAËL GARRIGOS

Prix Christophe de Ponfilly 2025

Photographie : Benjamin Géminel de l'agence Hans Lucas

4 *

128 MILLIONS DE DROITS D'AUTEUR

LES COLLECTES DE DROITS D'AUTEUR
ATTEIGNENT PRÈS DE 128 MILLIONS D'EUROS
EN 2025, EN HAUSSE DE 2,6% SUR UN AN,
UN NIVEAU INÉDIT DEPUIS LA CRÉATION
DE LASCAM.

LES PERCEPTIONS DE DROITS D'AUTEUR

Près de 95 % du montant concerne des perceptions récurrentes, à savoir l'exécution normale des licences, alors que le reste correspond à des régularisations contractuelles et des rattrapages de droits.

Les télévisions demeurent la première source de perception de la société. Dans le détail, LaScam observe une hausse des droits versés par les chaînes nationales, à l'inverse des chaînes thématiques.

Les droits de retransmission versés par les opérateurs distributeurs de services audiovisuels fléchissent de près de 23% en 2025.

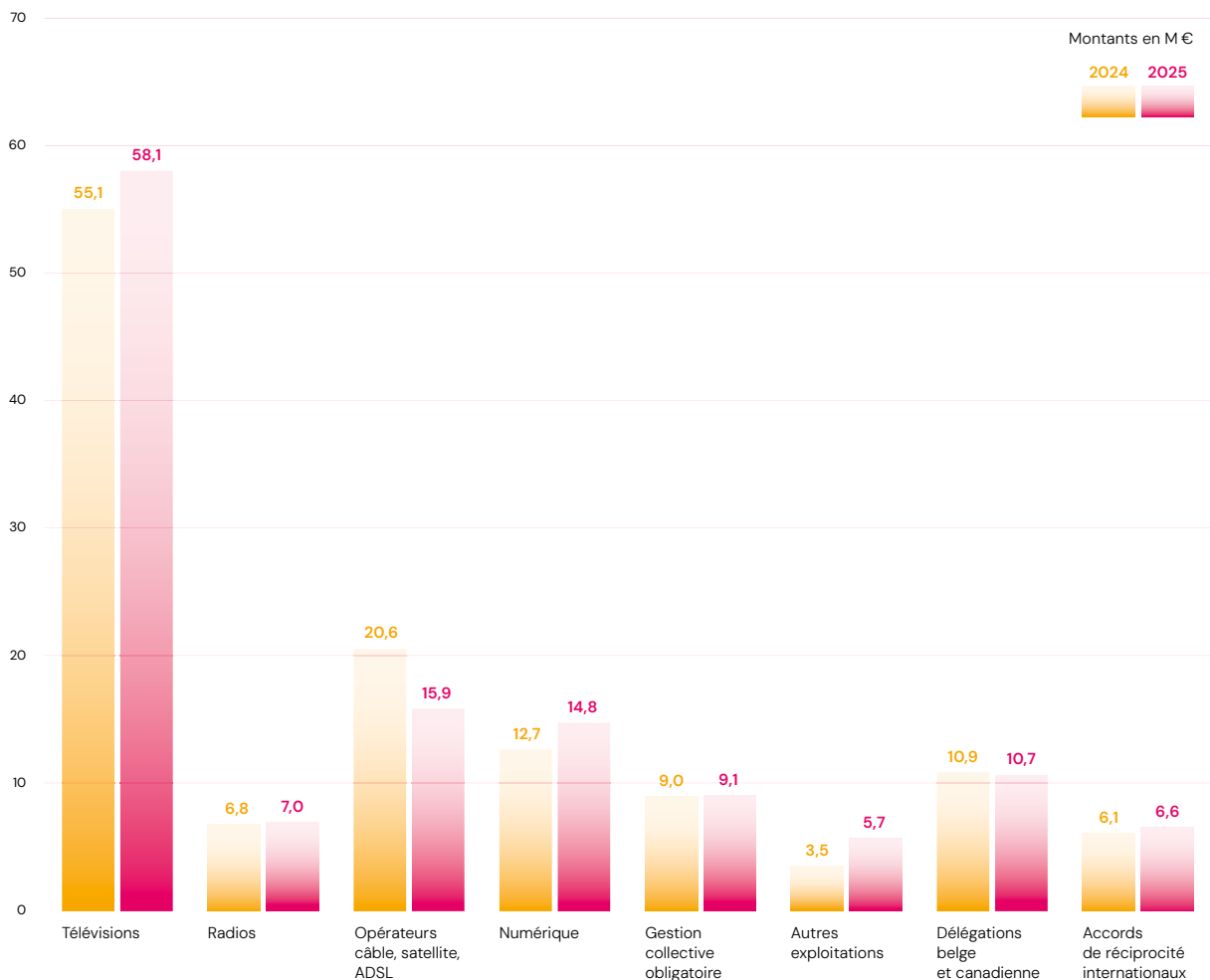
Cette variation s'explique par le défaut de paiement d'un groupe majeur de télécommunications. Actuellement en négociation pour le renouvellement de ses licences, LaScam a obtenu le versement d'acomptes provisionnels de la part de trois opérateurs sur quatre.

Le numérique (ou non linéaire) continue de progresser d'une année sur l'autre. Tous les types d'acteurs sont concernés: les plateformes de partage de contenus, les services de médias à la demande par abonnement (SVOD) et les services de médias à la demande en accès gratuit (AVOD et BVOD).

Les collectes issues des radios sont stables entre 2024 et 2025, comme les droits perçus en gestion collective obligatoire (copie privée, prêt public et reprographie).

La catégorie «autres exploitations» progresse fortement sous l'impulsion des droits des journalistes au travers des accords conclus avec France Télévisions et Radio France, au titre des exploitations secondaires et désormais de la part des droits voisins de la presse revenant aux auteurices.

* VENTILATION DES PERCEPTIONS PAR ORIGINE DE DROITS



LES RÉPARTITIONS DE DROITS D'AUTEUR

EN 2025, LES SOMMES RÉPARTIES AUX AUTEURICES ATTEIGNENT 114,27 MILLIONS D'EUROS, EN HAUSSE DE 3,3 % PAR RAPPORT À 2024.

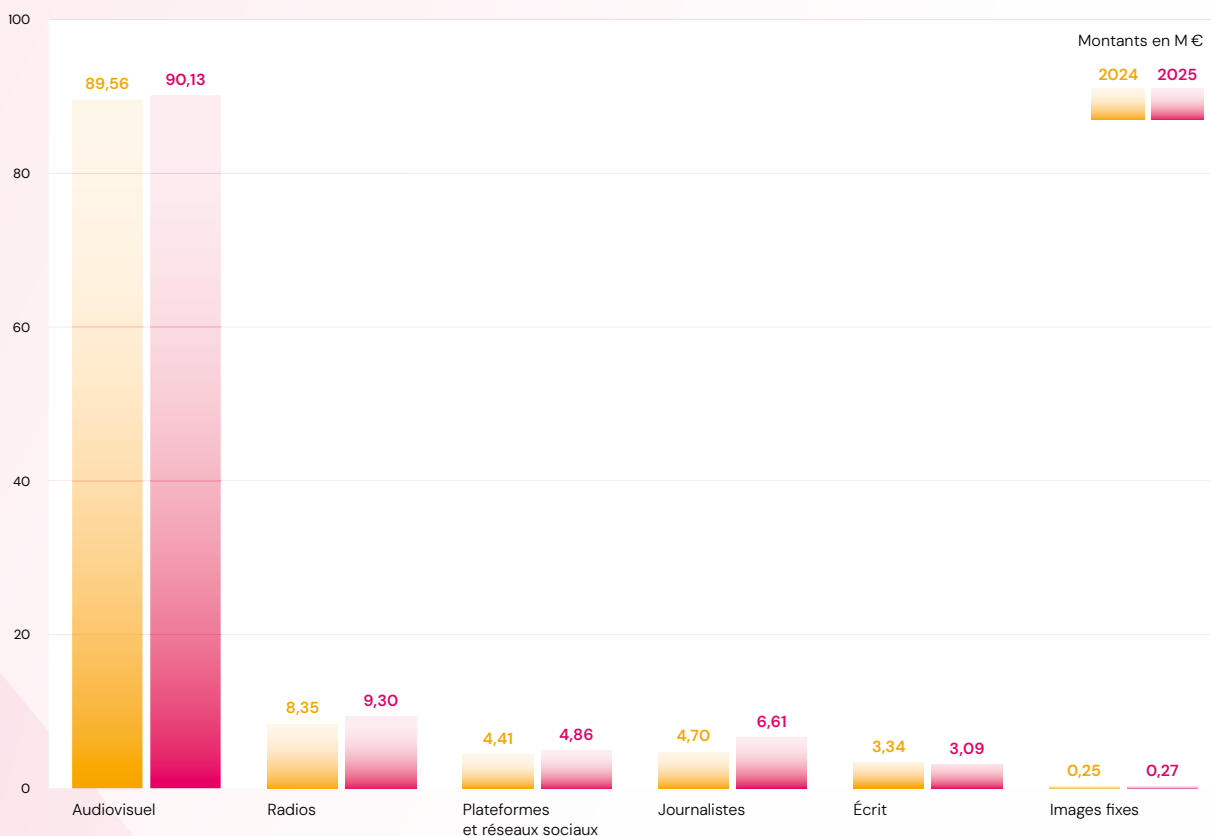
10,6% des droits versés en 2025 concernent les exploitations de l'année, principalement des diffusions du 1er trimestre sur les chaînes historiques françaises et belges. Ces répartitions régressent de 13,1% par rapport à l'exercice précédent.

Les exploitations de l'année précédente représentent 67,7% des sommes réparties. Elles incluent notamment les trois derniers trimestres 2024 des chaînes historiques, les diffusions 2024 des chaînes de la TNT, du câble, du satellite, de l'ADSL et des radios françaises, ainsi que la copie privée audiovisuelle et radiophonique

2024. Ces droits progressent de 1,9% par rapport à 2024 principalement en raison de la hausse des diffusions sur les chaînes thématiques et de la TNT, mais aussi sur Netflix, YouTube et Meta (Facebook et Instagram).

Les années antérieures et antépénultième représentent 21,7% des droits répartis et concernent le versement des soldes (chaînes historiques, TNT, câble, satellite, ADSL, radios françaises). La réception tardive de droits en vertu des accords de réciprocité de LaScam avec des sociétés étrangères fait progresser le montant réparti pour ces années de 19,3%.

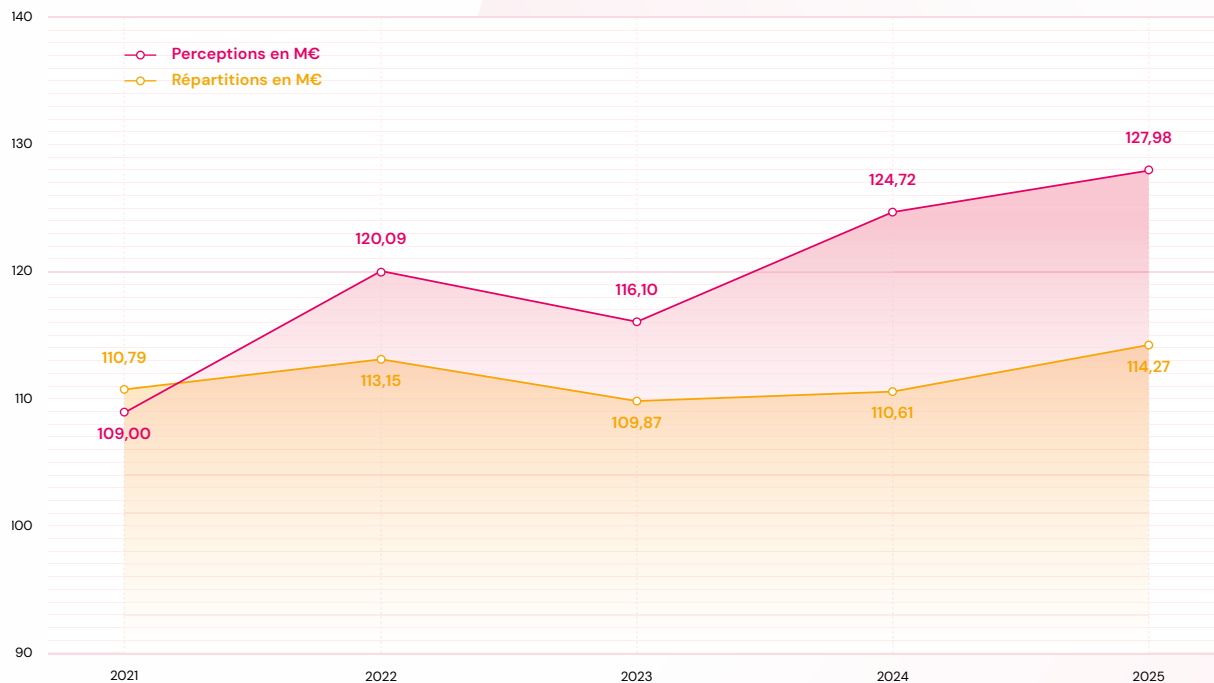
* VENTILATION DES RÉPARTITIONS PAR TYPE DE DROITS



Les exploitations audiovisuelles représentent 78,9% des droits répartis pour un montant total de 90,13M€, (+0,6% car davantage de droits répartis pour les exploitations sur les chaînes thématiques et de la TNT). Le répertoire radiophonique représente 8,1% des droits répartis, en progression de 11,4% grâce aux chaînes de Radio France. Les accords journalistes représentent 5,8% des droits répartis, en hausse de 40,6% par rapport à l'année précédente. Cette progression est due à la mise en répartition des droits d'auteur sur droits voisins pour

France Télévisions et Radio France sur la période 2019-2024. Les plateformes et les réseaux sociaux atteignent 4,3% des droits répartis. Ces droits progressent de 10,3% en 2025 en raison de la hausse des répartitions concernant YouTube. Le répertoire de l'écrit représente 2,7% des droits répartis, en baisse de 7,5% par rapport à 2024 en raison d'un décalage des droits répartis. Enfin, les images fixes représentent 0,22% des droits répartis, en progression de 9,6% en raison de la hausse des droits pour le protocole Éducation nationale.

* ÉVOLUTION DES PERCEPTIONS ET DES RÉPARTITIONS DE DROITS DEPUIS 2021



EN 2025, LASCAM N'A REFUSÉ
AUCUNE AUTORISATION D'EXPLOITATION
DES ŒUVRES DE SON RÉPERTOIRE

38 160 AYANTS DROIT ONT PERÇU DES DROITS EN 2025

Le nombre d'ayants droit qui ont reçu des droits d'auteur en 2025 est en hausse de 11,4%. Cette augmentation est la conséquence de la mise en répartition des droits de reprographie de l'écrit qui n'avait pu avoir lieu en 2024 et qui concerne de très nombreux ayants droit.

Les forfaits versés pour ces droits de reprographie étant faibles, les ayants droit concernés se retrouvent majoritairement dans les deux tranches de droits inférieures à 250€.

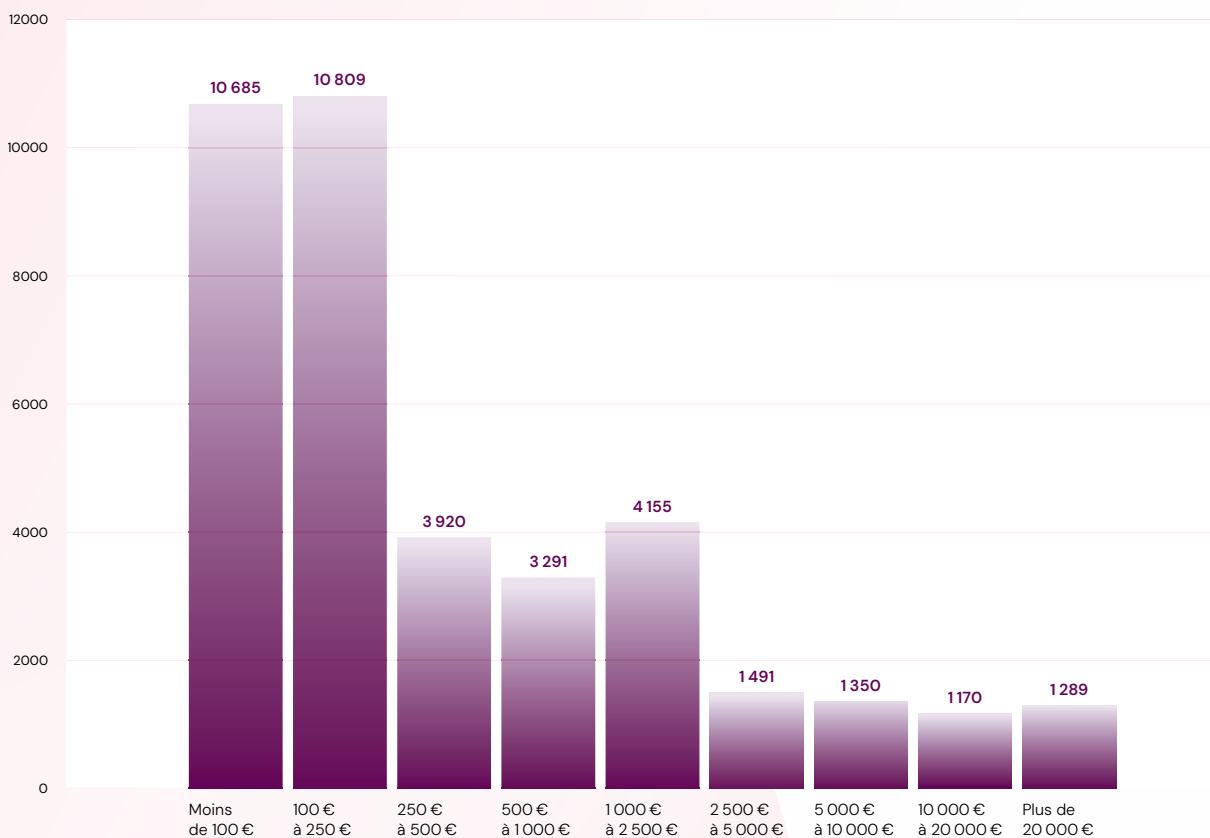
La mise en répartition des droits d'auteur sur les droits voisins pour la période 2019-2024 a sensiblement

augmenté la rémunération des journalistes en 2025 en les faisant accéder à la tranche supérieure à 1000€.

17 627 auteurices d'œuvres littéraires ont bénéficié d'une répartition de droits au titre de la copie privée, de la reprographie et du droit de prêt. LaScam leur verse aussi des droits pour leur participation à des documentaires et entretiens diffusés à la télévision ou à la radio.

1 783 auteurs et autrices d'images fixes (photographies, dessins...) ont bénéficié de droits d'auteur.

* NOMBRE D'AYANTS DROIT PAR TRANCHES DE REVENUS EN 2025





LA RÉDACTION DE CHARLIE HEBDO

Prix Jean-Marie Drot 2025

attribué à une personne physique ou morale
ayant contribué à la défense du droit d'auteur
ou à la liberté d'expression

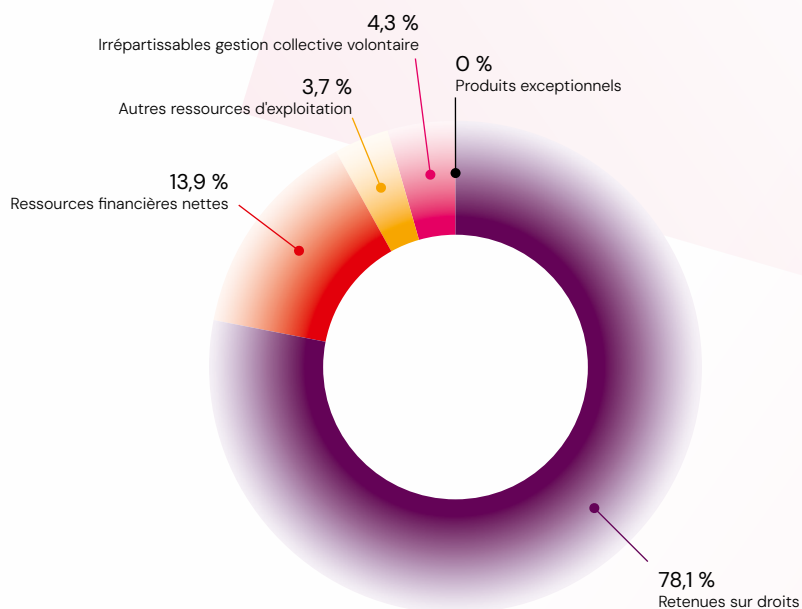
Photographie : Benjamin Géminel de l'agence Hans Lucas

5 *

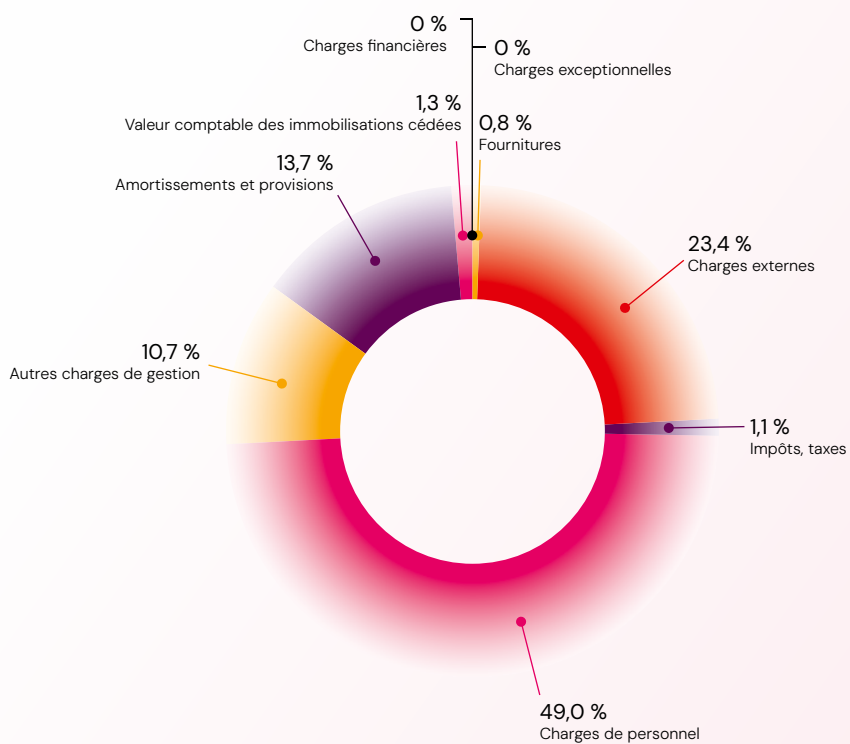
LA GESTION

LES COMPTES DE L'ANNÉE 2025
SE SOLDENT PAR UN EXCÉDENT DE GESTION
DE 76 883,68 EUROS. CET EXCÉDENT DE GESTION
SERA AFFECTÉ SELON LES MODALITÉS VALIDÉES
PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

LES PRODUITS : 22 021 256 €



LES CHARGES : 21 944 373 €



LE BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2025

En euros

ACTIF	Brut	Amortissements Provisions	Net au 31/12/2025	Net au 31/12/2024
ACTIF IMMOBILISÉ	72 971 397	26 692 851	46 278 546	47 746 808
Immobilisations incorporelles	31 565 843	17 755 269	13 810 574	14 131 646
Immobilisations corporelles	20 626 857	8 937 520	11 689 336	12 485 013
Immobilisations financières	20 778 698	62	20 778 636	21 130 149
ACTIF CIRCULANT	134 520 060	135 257	134 384 803	128 471 943
Créances	1 542 073	135 257	1 406 816	1 291 185
Valeurs mobilières de placement	108 761 364	0	108 761 364	110 391 115
Disponibilités	24 216 623	0	24 216 623	16 789 643
TOTAL ACTIF	207 491 457	26 828 108	180 663 349	176 218 751

PASSIF	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
CAPITAL SOCIAL	457 257	438 618
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	858 756	863 790
DETTES	179 270 453	174 866 192
Auteurices créditeurs	7 396 403	7 337 270
Auteurices non membres	7 926 846	7 177 320
Auteurices règlements en attente	2 549 958	2 277 187
Créditeurs divers	7 646 750	7 607 564
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	787 932	620 818
Dettes fournisseurs immobilisations	552 209	1 042 847
Droits à répartir aux auteurices	138 422 484	133 788 699
Droits à répartir à des OGC	480 924	1 677 199
État, impôts & taxes	985 884	254 972
Intérêts courus	11 783	13 087
Irrépartissables gestion collective volontaire	1 131 703	2 073 703
Irrépartissables gestion collective obligatoire	104 672	86 361
Organismes sociaux	10 451 478	10 067 808
Personnel	821 428	841 358
EXCÉDENT DE GESTION	76 884	50 151
TOTAL PASSIF	180 663 349	176 218 751

LE COMPTE DE GESTION

En euros

	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION	18 957 646	18 204 081
Retenue statutaire sur les répartitions	14 094 261	13 771 615
Retenue statutaire sur les perceptions	3 099 147	2 844 079
Production immobilisée	317 280	372 738
Autres produits	1 446 958	1 215 650
CHARGES D'EXPLOITATION	21 944 329	21 598 853
Fournitures	168 962	156 391
Charges externes	5 145 923	5 087 096
Impôts, taxes	251 507	249 623
Charges de personnel	10 744 616	11 042 011
Autres charges de gestion	2 351 019	2 415 062
Amortissements et provisions	3 004 704	2 648 671
Valeur comptable des immobilisations cédées	277 598	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-2 986 683	-3 394 772
RÉSULTAT FINANCIER	3 063 566	3 312 410
Produits financiers	3 063 610	3 312 449
Charges financières	44	39
RÉSULTAT COURANT	76 884	-82 362
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	0	132 513
Produits exceptionnels	0	221 265
Charges exceptionnelles	0	88 751
EXCÉDENT DE GESTION	76 884	50 151

RATIO DES PRÉLÈVEMENTS SUR DROITS RELATIF AUX PERCEPTIONS

En complément du ratio des prélèvements sur droits déterminé selon le décret du 18 novembre 1998 sur la base des perceptions de l'exercice, LaScam analyse également ce ratio sur les perceptions de l'exercice N-1 qui sont les composantes principales des retenues statutaires sur perceptions et répartitions de l'année N.

Pour l'année 2025, sans assimilation des produits financiers utilisés pour le financement de la gestion courante à des prélèvements sur droits, ce calcul fait

apparaître un taux de 13,79%, en baisse par rapport à l'année précédente (-0,52 point). Cette variation s'explique par des perceptions 2024 en hausse de 8,6 M€ par rapport à 2023, et par des nouvelles répartitions des droits d'auteur sur droits voisins pour lesquelles le taux de retenue statutaire sur répartition est de 8%. Le taux moyen de retenue statutaire sur les répartitions diminue mécaniquement. Les taux de prélèvement sur répartition de droits, individuellement et par typologie de droits, ne sont pas modifiés.

	2024	2025
Ratio selon la méthode décret 18 novembre 1998	13,32 %	13,43 %
Ratio selon la méthode de LaScam	14,31 %	13,79 %

LA TRÉSORERIE

Le montant global de la trésorerie inscrit dans les comptes de la société a essentiellement pour contrepartie le règlement à venir des droits d'auteur en attente de répartition, les sommes non encore payées aux auteurices ou à d'autres OGC, les dépenses d'action culturelle à venir, les soldes des cotisations sociales sur les droits. Au 31 décembre 2025, le bilan fait apparaître à son actif une trésorerie disponible de 133 M€, en hausse de 5,8 M€ par rapport à l'année précédente. Ce montant est en compensation de dettes inscrites au passif et doit notamment permettre de faire face à l'ensemble des droits des auteurs restant à répartir et à payer, à savoir :

* 138,4 M€ DE DROITS EN ATTENTE DE RÉPARTITION

En hausse de 4,6 M€ (+ 3,5 %) par rapport à 2024 du fait d'un niveau record de perceptions. Ce sont les sommes reçues de diffuseurs ou d'autres OGC dont la répartition n'est pas encore intervenue.

- 94 M€ correspondent aux années d'exploitation N et N-1, qui entrent dans le calendrier normal de répartition en fonction de la nature de l'exploitation.
- 44 M€ correspondent à des années d'exploitation plus anciennes dont la mise en répartition se fait au fur et à mesure du travail d'analyse en fonction de la nature des exploitations et de l'ancienneté.

* 7,4 M€ DE DROITS D'AUTEURICES CRÉDITEURS

Il s'agit d'autrices et d'auteurs pour lesquels le paiement n'a pas été effectué pour les raisons suivantes :

- autrices et auteurs sans coordonnées postale et bancaire à jour,
- autrices et auteurs décédés pour lesquels la succession n'est pas encore finalisée,
- autrices et auteurs étrangers n'ayant pas fourni les documents fiscaux obligatoires.

Des actions ciblées sont menées régulièrement pour faire baisser ce solde.

* 7,9 M€ DE DROITS D'AUTEURICES NON-MEMBRES

Il s'agit d'auteurs ou co-auteurs pour lesquels une répartition des droits a été effectuée mais qui n'ont pas encore adhéré à LaScam. Des relances sont faites régulièrement par le pôle relation auteurices.

* 2,5 M€ DE DROITS D'AUTEURICES AVEC RÈGLEMENT EN ATTENTE

Il s'agit des autrices et auteurs dont :

- les déclarations sont absentes ou incomplètes,
- la quote-part auteurs n'est pas validée,
- les droits sont bloqués pour raisons juridiques.

Des actions sont menées régulièrement par le département juridique pour débloquer les situations.

Le placement de ces sommes, le temps de leur mise en répartition, génère des produits financiers affectés à la gestion courante de LaScam, permettant ainsi de limiter le niveau des retenues statutaires sur les droits des auteurs et des autrices.

L'encours moyen de la trésorerie placée a été de l'ordre de 125 millions d'euros et le rendement global du portefeuille pour 2025 ressort à +3,34%.

LA GESTION DES IRRÉPARTISSABLES

Conformément à l'article L. 323-6 du code de la propriété intellectuelle, l'assemblée générale statue sur la politique générale des sommes qui n'ont pu être réparties :

- Les sommes prescrites provenant des droits apportés en gestion volontaire qui n'ont pu être répartis, conformément au code de la propriété intellectuelle ;
- Les sommes perçues en application des articles L. 122-10, L. 132-20-1, L. 133-2, L. 134-3 et L. 311-1 du code de la propriété intellectuelle, issues de la gestion collective obligatoire (copie privée, droits de reprographie, droits de prêt public, livres indisponibles, droit pour retransmission par câble simultanée et intégrale, sans changement) qui n'ont pu être réparties au terme du délai légal.

Dans les deux cas, il s'agit de sommes n'ayant pu être versées aux auteurices par manque d'informations permettant, soit d'identifier les œuvres concernées par les versements de droits, soit d'identifier les auteurices des œuvres ayant fait l'objet de versements de droits.

L'affectation des sommes irrépartissables issues de la gestion collective volontaire est décidé par le conseil d'administration. Elles sont actuellement affectées au compte de gestion et utilisées pour faire face à des dépenses exceptionnelles, au financement d'organismes professionnels tels que des guildes ou des syndicats ou à la constitution de provisions pour risques juridiques ou financiers. Dans tous les cas, chaque utilisation des sommes irrépartissables est dûment motivée auprès du conseil d'administration et validée par ce dernier.

Les sommes irrépartissables issues de la gestion collective obligatoire doivent, par disposition légale, être en totalité affectées à des actions d'aide à la création, au développement de l'éducation artistique et culturelle et à des actions de formation des artistes.

Concernant les sommes irrépartissables issues de la gestion collective volontaire, les mouvements de l'année 2025 ont été :

- L'utilisation de 192 000 € dans le cadre du soutien à des structures professionnelles dont la Garrd, La Boucle documentaire et l'ATAA ;
- L'utilisation de 50 000 € dans le cadre des travaux de rénovation du bâtiment avenue Vélasquez, en accord avec la décision du conseil d'administration de mai 2023 ;
- L'utilisation de 700 000 € dans le cadre du plan de rénovation de notre système d'information, en accord avec la décision de l'assemblée générale de juin 2018.

Concernant les sommes irrépartissables issues de la gestion collective obligatoire, il faut noter :


- Un transfert de soldes, provenant de droits étrangers (câble, copie privée), non répartissables pour un montant de 368 311 € ;
- L'utilisation de 350 000 € au titre des dépenses d'action culturelle pour compléter le financement courant de l'année.

Montants en euros	Sommes irrépartissables issues de la gestion collective volontaire	Sommes irrépartissables issues de la gestion collective obligatoire
SOLDE AU 01/01/2025	2 073 703	86 361
Transfert des sommes répartissables aux sommes non répartissables		368 311
Utilisations pour des actions culturelles		350 000
Utilisations conformes à la politique générale	942 000	
Transferts de sommes non répartis-sables aux sommes répartis-sables		
SOLDE AU 31/12/2025	1 131 703	104 672

LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES ORGANISMES DE GESTION DES DROITS D'AUTEUR ET DES DROITS VOISINS

Comme l'ensemble des organismes de gestion collective, LaScam est soumise depuis 2001 aux vérifications de la commission de contrôle des organismes de gestion collective. En 2025, son contrôle a

porté sur les obligations de transparence et d'information des organismes et de gestion collective. Le rapport a été publié en novembre 2025.

A full-body portrait of Dény Oumar Pitsaev standing in a dark, industrial-looking space with a wooden wall. He is wearing a white t-shirt, dark trousers, and light-colored sneakers. He is holding a large, ornate, golden ring in his right hand. The image is partially overlaid with large, bright pink geometric shapes in the top right and bottom right corners.

DÉNI OUMAR PITSAEV

Prix de L'Œil d'or 2025,
prix du documentaire au Festival de Cannes,
pour son film *Imago*

Photographie : Benjamin Géminel de l'agence Hans Lucas

6 *

2,8 MILLIONS POUR SOUTENIR LA CRÉATION

EN 2025, DANS UN CONTEXTE D'INCERTITUDES SUR LES COLLECTES DE REDEVANCES DE COPIE PRIVÉE, DONT 25 % ALIMENTENT L'ACTION CULTURELLE, LASCAM A RÉUSSI À AUGMENTER LÉGÈREMENT SON BUDGET CULTUREL À 2 721 979 EUROS GRÂCE AUX RÉSERVES DES ANNÉES PRÉCÉDENTES, RÉSERVES QUI DIMINUENT D'ANNÉE EN ANNÉE.

LES COMPTES DE L'ACTION CULTURELLE

pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025

Sommes affectées collectivement au cours de l'exercice L.324-17 du CPI

En euros

A - AIDE À LA CRÉATION		PRÉLÈVEMENTS SUR PERCEPTIONS 2 046 750	
Bourses d'aide à la création	882 201	Audiovisuel et sonore	1 058 110
B - PROMOTION & DIFFUSION DES ŒUVRES		Littéraire	500 439
1 - Activités Scam	214 003	Image fixe	43 833
2 - Partenariats	848 668	Droits presse	444 368
3 - Prix & Etoiles	533 148	A DÉDUIRE COPIE PRIVÉE SCLF -3 487	
4 - Action Culturelle en Belgique	111 400	AFFECTATION RÉSULTAT 2024 50 151	
5 - Action Culturelle au Canada	12 419	IRRÉPARTISSABLES SUPÉRIEURS À 10 ANS 350 000	
C - ÉDUCATION ARTISTIQUE & CULTURELLE		PRODUITS FINANCIERS 24 039	
Éducation artistique et culturelle	15 876	CHARGES D'ACTION CULTURELLE 2 721 979	
D - AIDE À LA FORMATION		PRODUITS D'ACTION CULTURELLE 2 467 452	
Soutien à la formation des auteurices	104 263	DÉFICIT DE LA PÉRIODE -254 526	

LES BOURSES D'AIDE À L'ÉCRITURE

La demande ne faiblit pas pour Brouillon d'un rêve : 2 093 dossiers reçus en 2025 (+4%). Avec un budget de 882 201 euros (indemnités des jurys comprises et partenariat France Culture inclus), ces aides directes aux auteurices demeurent le vaisseau amiral de la politique culturelle de LaScam. On ne compte plus les sélections et les prix obtenus dans les festivals, y compris internationaux. Brouillon d'un rêve est devenu une référence en matière de création.

En documentaire, l'ouverture des inscriptions s'est poursuivie sans le numerus clausus qui bridait le nombre de candidatures. De nouveaux critères d'éligibilité avaient été mis en place pour maîtriser le volume de projets reçus et l'adapter aux capacités opérationnelles de LaScam. Le volet « Écriture » a été ouvert aux auteurices ayant obtenu des aides inférieures à 5 000 euros. Le volet « Repérages », unique en son genre, reste toujours fermé aux projets ayant déjà reçu d'autres soutiens.

La Bourse Premier Rêve, qui avait été créée à la demande de la Chaîne LCP, a cessé d'exister à la suite

du changement de la direction de la chaîne. Il serait opportun, cependant, de renouveler et/ou poursuivre cette expérience avec LCP ou d'autres diffuseurs.

Le palmarès de la bourse Brouillon d'un rêve « Impact », qui s'adresse aux créateurs et créatrices de contenus pour le web, est désormais annoncé au cours du Festival Frames à Avignon, permettant ainsi une visibilité accrue aux bénéficiaires de cette bourse.

Par ailleurs, LaScam s'est associée à YouTube et au Prix Albert Londres pour la deuxième édition des Bourses Albert Londres qui s'adressent aux jeunes journalistes du web.

Du côté sonore (bourse Radio et podcast), si la bourse Gulliver a été mise en suspens en raison du désengagement d'un partenaire belge, un nouveau partenariat a été mis en place avec France Culture. Camille Olive et Sébastien Géronimi ont ainsi reçu chacun une bourse de 5 000 euros dotée par LaScam et bénéficiant d'un accompagnement personnalisé de la part de France Culture pour la réalisation de leur documentaire.

LES BOURSES BROUILLON D'UN RÊVE

Brouillon d'un rêve	Projets inscrits	Projets éligibles	Projets aidés
DOCUMENTAIRE	1 326	1 183	154
Repérages	727	653	69
Écriture	556	488	74
Tutorat	-	-	6
IDFAcademy	43	42	5
ÉCRITURES ET FORMES ÉMERGENTES	61	51	9
IMPACT	75	71	10
JOURNALISME	114	110	8
LITTÉRAIRE	165	88	6
PHOTOGRAPHIE ET DESSIN	151	147	6
RADIO & PODCAST	201	188	13
TOTAL	2 093	1 838	206

LES ÉTOILES DE LASCAM ET LE FESTIVAL VRAI DE VRAI

Le jury 2025 des Étoiles de LaScam était présidé par Stefano Savona et composé de Margaux Benn, Hendrick Dusollier, Élisabeth Leuvre et Mila Turajlić.

Les trente films primés sont un plaidoyer pour tous les services publics, plus présents que jamais au palmarès, y compris avec la RTBF (avec sept films, à jeu égal avec Arte). En revanche, les chaînes locales et les exploitations délinéarisées ont marqué le pas. Comme chaque année,

les trente films ont été montrés sur grand écran dans le cadre du Festival Vrai de Vrai. Il s'est une nouvelle fois déroulé en novembre au MK2 Bibliothèque en bords de Seine, et a attiré plus de 3 000 spectateurs (+ 11 % versus 2024) avant d'enregistrer près de 27 000 visionnages sur la plateforme MK2 Curiosity (soit + 84 % en un an!).

Au fil des semaines, le palmarès a voyagé à Albertville, Bordeaux, Lyon, Marseille, Nantes et Strasbourg.

LES PRIX

LaScam décerne plus de vingt prix dans l'ensemble de ses répertoires, mettant en lumière des talents naissants ou confirmés. Du Prix Marguerite Yourcenar au Prix Joseph Kessel, du Prix Charles Brabant au Prix Christophe de Ponfilly, du Prix Roger Pic au Prix Mentor... découvrez la liste de ces prix sur le site de LaScam.

Parmi eux, le Prix Jean-Marie Drot récompense une

personnalité ou un organisme ayant œuvré à la défense des auteures, de leurs droits ou de la liberté de la création et de l'information. Le Prix 2025 a été décerné à Charlie Hebdo, dix ans après les attentats dont la rédaction a été victime, LaScam a voulu saluer l'engagement irréductible en faveur de la liberté d'expression, de création et d'information.

L'ESPACE AGNÈS VARDA : UNE MAISON POUR LES AUTEURICES

Un an après l'inauguration des nouveaux Espaces Agnès Varda mis à disposition des auteures, le bilan est on ne peut plus positif.

L'auditorium Charles Brabant a retrouvé son rythme de croisière et ne désemplit pas. LaScam y a organisé une quarantaine d'événements (hommages, débats, présentations d'études...) glissés entre les soirées de projections réservées par les membres.

La médiathèque a doublé son taux de fréquentation avec quatorze personnes en moyenne par jour. Les

nouveaux studios de tournage et de podcasts font l'objet d'un bouche-à-oreille formidable avec un taux d'occupation qui a contraint LaScam à réviser le nombre de créneaux disponibles pour une même personne.

Il devient parfois difficile de trouver une salle de réunion ou un salon de visionnage à l'improviste et les espaces de travail sont occupés tant par des habitués que par des novices qui découvrent les lieux.

Et tous les jours, l'espace de déjeuner devient un espace convivial de partage et de dialogue.

LES AIDES AUX FESTIVALS

LaScam a reçu 155 demandes de soutiens financiers en 2025 et a octroyé 82 aides. LaScam a mis fin à la généralisation des conventions triennales avec les structures aidées car elles engageaient trop le budget culturel et ne lui laissaient plus de marges de manœuvre. Les seules manifestations à en bénéficier encore sont: le Fipadoc, la Cinémathèque du documentaire, film-documentaire.fr, les Etats généraux de Lussas, le Prix

Bayeux-Calvados des correspondants de guerre, la Maison des journalistes et Longueur d'ondes.

La liste des prix et des bourses figure sur le site www.lascam.fr et la totalité des aides attribuées par LaScam sont détaillées dans la base de données des aides culturelles versées par tous les organismes de gestion collective www.aidescreation.org.



AVI MOGRABI
Prix Charles Brabant 2025
pour l'ensemble de son œuvre audiovisuelle
Photographie : Benjamin Géminel de l'agence Hans Lucas

7 *

3,5 MILLIONS POUR ACCOMPAGNER SES PAIRS

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET SOLIDAIRE
DE SES MEMBRES EST AU CŒUR
DES PRIORITÉS DE LASCAM.

PLUS DE 3,5 MILLIONS D'EUROS
ONT ÉTÉ CONSACRÉS À DES ACTIONS SOCIALES
ET DE SOLIDARITÉ ENVERS 3 709 AUTEURICES.

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

En 2025, plus de 109 autrices et auteurs ont été accompagnés par le service social dont 41 ayant bénéficié d'un soutien financier.

Accès aux droits sociaux, écoute, conseils et recherches de solutions face aux difficultés personnelles et professionnelles : l'assistante sociale assure des permanences chaque semaine pour les autrices

membres. Elle les informe sur leurs droits sociaux, leur apporte une aide psychosociale et effectue un travail de liaison avec divers organismes.

Le fonds de solidarité prend en charge l'attribution de soutiens financiers pour aider ponctuellement celles et ceux qui en ont besoin, après approbation du bureau de LaScam.

LA SOLIDARITÉ ENVERS LES AUTEURICES SENIORS

Par solidarité avec ses membres, LaScam attribue une « contribution seniors » aux autrices membres ayant atteint l'âge de 65 ans, justifiant d'une durée d'adhésion d'au moins 20 ans et d'une assiette minimum de droits d'auteur versés par LaScam sur une période donnée.

RETRAITE : CONSEILLER ET SOUTENIR POUR RÉGULARISER LES DROITS

LaScam poursuit ses efforts pour permettre aux autrices d'améliorer leurs droits à la retraite. Les autrices n'ayant pas cotisé par le passé à la retraite sur leurs droits d'auteur, faute d'appel à cotisations de l'Agessa, peuvent régulariser des trimestres ou cotiser sur une assiette plus large, pour améliorer leurs droits à la retraite de base au travers d'un dispositif de régularisation des cotisations arriérées.

Plus de 459 autrices et auteurs ont été accompagnés individuellement depuis la mise en place de cette mesure en 2017. En 2025, 61 membres ont été aidés pour constituer leur dossier auprès de la Caisse nationale d'assurance vieillesse.

Pour soutenir celles et ceux qui ont des ressources modestes à régulariser leurs droits à la retraite, le conseil d'administration a voté l'attribution d'une aide financière exceptionnelle. Depuis sa mise en place en 2023, 34 autrices et auteurs en ont bénéficié, permettant ainsi une prise en charge partielle du coût de la régularisation pour un montant total de 78 875,69 €.

Cette aide exceptionnelle est financée sur le fonds de réserve, constitué notamment d'une partie des excédents de gestion affectés à l'action sociale.

UNE VEILLE ET UNE INFORMATION SUR LE RÉGIME SOCIAL DES AUTEURICES

LaScam a organisé son second « Printemps de l'action sociale » au cours duquel plusieurs ateliers d'information sur le régime social des autrices ainsi que sur les régimes obligatoires de retraite (Cnav, Ircec) ont été organisés.

✳ ÉVOLUTION DES DÉPENSES D'ACTION SOCIALE

Année de règlement	Contribution seniors	Nombre d'allocataires	Fonds de solidarité	Nombre d'allocataires	Nombre total de bénéficiaires
2023	3 091 011 €	3 236	86 410 €	40	3 276
2024	3 207 629 €	3 407	97 450 €	45	3 452
2025	3 423 672 €	3 668	85 050 €	41	3 709

8 *

BELGIQUE & CANADA

LES ŒUVRES DES AUTEURICES DE LASCAM ÉTANT PARTICULIÈREMENT EXPLOITÉES EN BELGIQUE ET AU CANADA, LASCAM Y A, DEPUIS TOUJOURS, OUVERT DES BUREAUX. LA SOCIÉTÉ RECENSE AINSI 698 MEMBRES AU CANADA ET 4 493 EN BELGIQUE.

LASCAM BELGIQUE

par Frédéric Young, délégué général

✱ 2025 EN QUELQUES CHIFFRES

En 2025, il y a eu 253 nouvelles adhésions d'auteurices résidant en Belgique et 18 démissions. LaScam en Belgique compte désormais 4 494 membres dont 44,32 % de femmes et 55,68 % d'hommes.

Les encaissements de l'année ont été de 9 566 536 €, soit une baisse de 13,1% par rapport à 2024, dont le résultat avait été marqué par de fortes perceptions exceptionnelles.

4 286 067 € ont été répartis aux membres résidant en Belgique, soit une diminution de 1,3% par rapport à l'année précédente.

✱ UNE ANNÉE POSITIVE MALGRÉ LES RÉGRESSIONS BUDGÉTAIRES ET SOCIALES

En 2025, LaScam en Belgique a connu une année globalement positive, malgré un contexte difficile. Les objectifs financiers ont été dépassés grâce à la conclusion d'accords importants avec des groupes comme RTBF, Orange/VOO, DPG et Telenet, garantissant ainsi la stabilité des droits des auteurs et autrices pour les trois prochaines années.

Le nombre d'adhésions d'auteurs et d'autrices reste élevé, et les services proposés par LaScam, notamment le conseil juridique, sont de plus en plus sollicités dans cet environnement incertain.

L'équipe, très active, est particulièrement présente sur le terrain, que ce soit lors d'événements professionnels, dans les écoles, et au contact des autres fédérations et institutions.

LaScam est reconnue comme la référence en Belgique pour les auteurices francophones, qu'ils et elles travaillent dans la littérature, la BD et le livre jeunesse, dans l'audiovisuel documentaire et d'information, ou encore dans la création sonore.

✱ LE COMITÉ BELGE DE LASCAM

Le Comité belge, présidé par Isabelle Rey, puis à partir de juin par Pascaline David, agit dans un esprit collectif d'engagement pour défendre les valeurs démocratiques qui nous unissent.

Tout au long de l'année, le Comité belge a poursuivi ses activités d'action culturelle en proposant de nombreux soutiens et des opportunités aux membres de tous les répertoires, grâce aux budgets dont la responsabilité lui a été confiée. Le Comité a ainsi renforcé son engagement en octroyant de nombreuses bourses aux auteurices (85 dans le cadre du programme de bourses, et 7 de plus grande ampleur grâce à des partenariats, soit 92 bourses en tout), en consolidant ses liens avec des partenaires clés et en développant de nouvelles collaborations (un nouveau partenariat dans le secteur de l'audiovisuel, deux dans le secteur sonore et trois dans le secteur littéraire, concrétisés autour de l'organisation d'événements professionnels ou culturels et artistiques, ou encore de dotations de prix).

Par ailleurs, le Comité a informé et mobilisé les membres sur toutes les questions de politique professionnelle et culturelle importantes qui les concernent.

✱ UN CONTEXTE SOUS TENSION

Le secteur artistique belge fait face à un contexte très inquiétant : des mesures gouvernementales prises sans consultation, des réductions budgétaires, et une certaine désorganisation freinent les projets nécessaires au développement artistique et culturel.

LaScam a dû se mobiliser pour obtenir le renouvellement de sa reconnaissance officielle comme fédération professionnelle pour cinq ans, ce qui témoigne des tensions actuelles.

Des dossiers politiques essentiels pour nos membres en Belgique sont à mentionner, comme la protection du décret SMA fixant les contributions des opérateurs audiovisuels (les plateformes en particulier), la régulation des outils d'intelligence artificielle, ou encore l'amélioration de la diffusion des créations belges, notamment à la RTBF, qui peine à trouver un équilibre entre audience et qualité.

2026 sera très certainement une année cruciale.

LaScam Belgique s'engagera avec encore plus de détermination pour les droits de ses membres et pour la création artistique en Belgique, comme en Europe.

Le Comité belge, actuellement présidé par Pascaline David est composé de : Muriel Alliot (sonore – Vice-Présidente), Fabienne Blanchut (littérature), Pauline Beugnies (audiovisuel), Sylvia Botella (formes émergentes), Pascaline David (littérature –Présidente), Coline Grando (audiovisuel), Ihsane Haouach (littérature), Jasna Krajinovic (audiovisuel – Vice-Présidente), Marie Lemeland (littérature), Chedia Le Roij (sonore), Myriam Leroy (littérature), Alexe Poukine (audiovisuel) et Mathieu Volpe (audiovisuel).

LASCAM CANADA

par Frédérique Couette, déléguée générale

Le contexte politique, marqué principalement par la démission du premier ministre canadien, les élections fédérales qui ont suivi et l'instabilité économique liée à l'élection de Donald Trump, a relégué au second plan les enjeux relatifs aux droits des autrices et des auteurs. Néanmoins, le milieu culturel canadien est demeuré pleinement mobilisé, tant autour de la révision de la *Loi sur le droit d'auteur* que des impacts de l'omniprésence de l'intelligence artificielle sur le secteur culturel et l'importance d'un encadrement garantissant le respect des droits d'auteur et la valorisation de la création humaine.

Le gouvernement fédéral a rendu public son rapport issu des consultations tenues en 2023 et 2024 sur le droit d'auteur à l'ère de l'intelligence artificielle générative et mis sur pied un nouveau ministère consacré à l'Intelligence artificielle et à l'Innovation numérique. Sur le plan provincial, le gouvernement du Québec a adopté la *Loi sur la découvrabilité des contenus culturels francophones*, dont l'objectif est d'améliorer la visibilité et l'accès à la culture francophone dans l'environnement numérique québécois. Bien que ses modalités d'application restent à préciser par voie réglementaire, cette loi représente un pas dans la bonne direction. Dans le domaine juridique, des recours collectifs pour atteinte au droit d'auteur se multiplient et entraîneront des décisions qui sont susceptibles d'influencer les politiques gouvernementales.

LaScam continuera de participer activement aux débats publics sur ces questions afin de réaffirmer la nécessité de protéger les droits des auteurs et des autrices, d'assurer une rémunération équitable et de promouvoir la création humaine ainsi que la diversité culturelle. En tant que membre de la Coalition pour la diversité des expressions culturelles (CDEC), LaScam contribue également aux actions de mobilisation de l'organisme et participe à ses comités sur le droit d'auteur, l'intelligence artificielle et la radiodiffusion.

En 2025, malgré l'incertitude persistante entourant l'avenir des radiodiffuseurs traditionnels, LaScam a renouvelé son entente avec Bell Canada, ses ententes avec Radio-Canada et la chaîne ARTV, ainsi que celles conclues avec Musique Plus et Savoir Média. Les perceptions sont demeurées stables au cours de l'année, permettant à 124 membres québécois et canadiens de bénéficier de droits.

Le programme de bourses d'aide à l'écriture demeure populaire et a permis d'offrir un soutien financier direct à neuf projets. Dans le cadre du partenariat entre LaScam et les Rencontres internationales du documentaire de Montréal (RIDM), le prix « Nouveau regard » a été décerné à *Soul of the Foot* de Mustafa Uzuner.

Enfin, sur le plan organisationnel, la fin de l'année 2025 a été marquée par la nomination de Frédérique Couette au titre de déléguée générale au Canada, succédant à Élisabeth Schlittler, qui a pris sa retraite le 30 septembre 2025. Rappelons qu'Élisabeth Schlittler a implanté LaScam au Canada et consacré sa carrière à représenter et défendre les auteurs et les autrices. Son engagement et sa détermination ont ainsi permis de consolider, année après année, la place de LaScam dans le paysage culturel canadien et de bâtir des liens solides avec l'ensemble des partenaires.

Les auteurs canadiens et la déléguée générale de LaScam Canada travaillent en étroite collaboration avec le comité canadien de la SACD, présidé pour l'année 2025-2026 par Luc Dionne.

A full-page photograph of an elderly man with white hair, wearing a red long-sleeved shirt and a brown buttoned vest. He is standing in a room with several large, classical-style paintings on the wall. To his left is a round wooden table with a lamp. In the foreground, there are patterned armchairs. The image is overlaid with large, semi-transparent pink geometric shapes.

SERGE REZVANI
Prix Marguerite Yourcenar 2025

Photographie : Benjamin Géminel de l'agence Hans Lucas

9 *

LA GOUVERNANCE

UNE SOCIÉTÉ CRÉÉE ET GÉRÉE
PAR LES AUTEURICES. LA PRÉSIDENTE EST
CO-GÉRANTE AVEC LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
QUI GÈRE LES SERVICES. LE CONSEIL
D'ADMINISTRATION EST ASSISTÉ DE SIX
COMMISSIONS DE RÉPERTOIRE, COMPOSÉES
EXCLUSIVEMENT D'AUTEURS ET D'AUTRICES.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION 2025/2027

* RÉPERTOIRE AUDIOVISUEL

Nina Barbier, Aurélia Bloch,
Simone Bitton*(représentante cinéma),
Vincent de Cointet*, Karine Dusfour**,
Stéphanie Elbaz, Valérie Julia (représentante
traduction), Rémi Lainé, Virginie Linhart,
Camille Ménager, Alice Odier,
Anne Poirer (représentante des
journalistes audiovisuels),
Aurélié Sfez* (représentante
des écritures et formes émergentes),
Anja Unger**

* RÉPERTOIRE SONORE ET RADIOPHONIQUE

Leila Djitli, Anne de Giafferri,
Karine Le Bail*, Antoine Chao

* RÉPERTOIRE DE L'ÉCRIT

Isabelle Jarry**, Ernestine Ngo Melha

* RÉPERTOIRE DES IMAGES FIXES

Sandra Reinplet

* RÉPERTOIRE DES JOURNALISTES

Antoine Perraud*,
Nathalie Sapena**

* PRÉSIDENTE DU COMITÉ BELGE

Pascaline David

LE COMITÉ DE SURVEILLANCE 2025/2027

Laura Alcoba, Benoît Bringer,
Julie Chansel, Clara Murner et Sylvie Ros Rouart

LE COMITÉ DE DIRECTION

Hervé Rony, directeur général
Franck Laplanche, directeur général adjoint
Véronique Bourlon, directrice prospective
et innovation
Stéphane Cochet, directeur des droits audiovisuels
Pascale Fabre, directrice des ressources humaines
et des affaires sociales
Stéphane Joseph, directeur de l'action culturelle
et de la communication
Nicolas Mazars, directeur des affaires juridiques
et institutionnelles
Didier Potier, directeur de la documentation
générale et de la répartition
Nicolas Subrebost, directeur des
systèmes d'information
Caroline Thébault, directrice administrative
et financière

*nouveau membre du conseil d'administration

**membre réélu du conseil d'administration

LA COMMISSION DU RÉPERTOIRE AUDIOVISUEL

* MEMBRES DE DROIT

Nina Barbier, Simone Bitton, Aurélia Bloch, Vincent de Cointet (président), Karine Dusfour, Stéphanie Elbaz, Valérie Julia, Rémi Laine, Virginie Linhart (vice-présidente pour les Étoiles), Camille Ménager, Alice Odier, Anne Poiret, Anja Unger.

* MEMBRES EXTÉRIEURS DÉSIGNÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Alexandre Berman, Matthieu Chatellier, Zouhair Chebbale, Aymeric Colletta, Seb Coupy, Olivier Daunizeau, Yvonne Debeaumarché, Amalia Escriva, Nadja Harek, Hélène Inayetian, Thomas Lafarge (vice-président), Philippe Lespinasse, Marie Maffre, Marie Mandy, Adrien Pinon, Laure Pradal, Françoise Romand.

LA COMMISSION DU RÉPERTOIRE SONORE

* MEMBRES DE DROIT

Antoine Chao, Anne De Gafferri, Leïla Djitli (présidente), Karine Le Bail.

* MEMBRES EXTÉRIEURS DÉSIGNÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mehdi Ahoudig, Mariannick Bellot, Judith Bordas, Amandine Casadamont, David Christoffel, Marie Guérin, Thomas Guillaud-Bataille, Pascale Pascariello (vice-présidente), Antoine Richard, Sophie Simonot.

* OBSERVATRICE

Aurélie Sfez.

LA COMMISSION DE L'ÉCRIT

* MEMBRES DE DROIT

Isabelle Jarry (présidente), Ernestine Ngo Melha.

* MEMBRES EXTÉRIEURS DÉSIGNÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Lucile Bordes, Alexis Brocas, Simonetta Greggio, Ivan Jablonka (vice-président), Eloïse Lièvre, Jean-Pierre Martin, Hubert Prolongeau, Jean-Marc Terrasse.

* OBSERVATRICE

Justine Gury.

LA COMMISSION DES JOURNALISTES

* MEMBRES DE DROIT

Antoine Perraud, Anne Poiret, Nathalie Sapena (présidente).

* MEMBRES EXTÉRIEURS DÉSIGNÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Walid Berrissoul, Jules Bonnard, Boris Cambreling, Didier Dahan, Jennifer Deschamps, Emilie Gillet (vice-présidente), Thierry Ledoux, Jean-Michel Mazerolle, Rachel Parent, Sophie Piard, Isabelle Souquet, Violaine Vermot-Gaud.

* OBSERVATRICES ET OBSERVATEUR

Sophie Bechir, Manuela Bermudez, Steven Wassenaar.

LA COMMISSION DES IMAGES FIXES

* MEMBRE DE DROIT

Sandra Reinflot (présidente).

* MEMBRES EXTÉRIEURS DÉSIGNÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Alizée Berteloot, Isabelle Chapuis, Pierre Cornilleau, Justine Gury, Phouséra ING-Séra (vice-président), Juliette Steren, Véronique de Viguerie, Steven Wassenaar, Michaël Zumstein.

* OBSERVATEUR

Thierry Ledoux.

LA COMMISSION DES ÉCRITURES ET FORMES ÉMERGENTES

* MEMBRE DE DROIT

Aurélie Sfez (présidente).

* MEMBRES EXTÉRIEURS DÉSIGNÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ludovic B, Aliénor Carrière, Clothilde Chamussy alias Passé sauvage, Jean-Marc Chapoulié, Aymeric Colletta, Xavier Marquis, Léna Nicolle, Virgile Novarina, Marianne Rigaux (vice-présidente), Sylvain Szweczyk alias Sylvqin, TPZ, Gwenola Wagon.

* OBSERVATRICE

Nina Barbier.



EUGENE JARECKI

Prix spécial du jury L'Œil d'or 2025
au Festival de Cannes
pour son film *The Six Billion Dollar Man*

Photographie : Benjamin Géminel de l'agence Hans Lucas

10 *

ANNEXES

UN ÉCLAIRAGE COMPLÉMENTAIRE SUR
L'ACTIVITÉ, LA GESTION ET LA GOUVERNANCE DE
LASCAM DURANT L'ANNÉE ÉCOULÉE

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de la Société civile à capital variable Société Civile des Auteurs Multimédia

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société civile à capital variable Société Civile des Auteurs Multimédia relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société civile à capital variable à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

* RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

* INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

* OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans la note « 2 – Changement de méthode » de l'annexe des comptes annuels.

* JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

* VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

* RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle, conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne

comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Société civile à capital variable à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société civile à capital variable ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

* RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société civile à capital variable.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face

à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société civile à capitale variable à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 15 avril 2025

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Benjamin HARROCH

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

À l'organe délibérant

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Société civile à capital variable, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

★ CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

★ CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVEES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs :

a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Convention de compte courant avec la SCI 5 Vélasquez dans le cadre de l'acquisition des locaux du 99, Boulevard Malesherbes, Paris 08.

Le solde du compte courant au 31 décembre 2025 est de : 18 300 000,00 €

Le taux de rémunération de l'avance est de 1,70 %

Les intérêts perçus sur l'exercice 2025 sont de : 310 194 €

b) sans exécution au cours de l'exercice écoulé Néant

Paris-La Défense, le 15 avril 2025

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Benjamin HARROCH

ATTESTATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES AUX INFORMATIONS SUR L'ACTION CULTURELLE

insérées dans le rapport d'activité en application de l'Article R. 321-14 du Code de la propriété intellectuelle
Exercice clos le 31 décembre 2025

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la Société Civile des Auteurs Multimédia «SCAM» («la Société») et en application des dispositions de l'Article R. 321-14 du Code de la propriété intellectuelle, nous avons établi la présente attestation sur les informations insérées dans le rapport d'activité au titre de l'Action Culturelle et figurant dans le document ci-joint.

Ce document, initialisé aux seules fins d'identification, fait ressortir les comptes de l'Action Culturelle ainsi que le détail des sommes réparties pour l'exercice clos au 31 décembre 2025.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité du Directeur Général de la Société à partir des livres comptables ayant servi à la préparation des comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur les informations insérées dans le rapport d'activité au titre de l'Action Culturelle et figurant dans le document ci-joint. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces

diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, à :

- prendre connaissance des procédures mises en place par la Société pour produire les informations figurant dans le document joint,
- effectuer les rapprochements nécessaires entre ces informations et la comptabilité et la comptabilité analytique dont elles sont issues et vérifier qu'elles concordent avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- vérifier la concordance de ces informations, telles qu'elles figurent dans le document joint, avec la comptabilité et la comptabilité analytique ;
- vérifier l'exactitude arithmétique des calculs.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations figurant dans le document joint avec la comptabilité et la comptabilité analytique ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette attestation est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Paris-La Défense, le 15 avril 2025
Le commissaire aux comptes
Deloitte & Associés
Benjamin HARROCH

ACTION CULTURELLE

* DÉPENSES

En euros	Période du 01/01/2025 au 31/12/2025		Période du 01/01/2024 au 31/12/2024		Variations
AIDES À LA CRÉATION	882 201	32,4%	830 155	31,6%	6,3%
Bourses d'aide à la création répertoire audiovisuel	594 668		556 806		
Bourses d'aide à la création répertoire sonore	60 918		60 862		
Bourses d'aide à la création répertoire de l'écrit	41 109		41 074		
Bourses d'aide à la création répertoire journalisme	51 168		46 528		
Bourses d'aide à la création répertoire des images fixes	32 659		32 265		
Bourses d'aide à la création écritures et formes émergentes	91 679		92 620		
Autres aides à la création sonore	10 000		0		
PROMOTION ET DIFFUSION DES ŒUVRES	1 719 639	63,2%	1 702 274	64,8%	1,0%
ACTIVITÉS SCAM	214 003	7,9%	207 593	7,9%	3,1%
Activités Scam répertoire audiovisuel	42 300		10 825		
Activités Scam répertoire sonore	42 395		45 014		
Activités Scam répertoire de l'écrit	2 500		4 000		
Activités Scam répertoire des images fixes	27 935		23 957		
Activités Scam répertoire écritures et formes émergentes	0		7 218		
Activités Scam multirépertoires	0		21 167		
Auditorium	98 872		95 412		
PARTENARIATS	848 668	31,2%	818 083	31,1%	3,7%
Partenariats répertoire audiovisuel	614 300		623 400		
Partenariats répertoire sonore	28 200		27 600		
Partenariats répertoire de l'écrit	43 900		41 400		
Partenariats répertoire journalisme	77 000		58 950		
Partenariats répertoire des images fixes	26 000		19 200		
Partenariats répertoire écritures et formes émergentes	39 200		30 000		
Frais de Partenariats	20 068		17 533		
PRIX & ÉTOILES	533 148	19,6%	538 612	20,5%	-1,0%
Prix répertoire audiovisuel & Etoiles	386 927		408 726		
Prix répertoire sonore	23 110		23 043		
Prix répertoire de l'écrit	39 180		37 518		
Prix répertoire journalisme	12 481		12 373		
Prix répertoire des images fixes	29 595		27 495		
Prix répertoire écritures et formes émergentes	23 833		23 420		
Prix multirépertoires	18 023		6 037		
BELGIQUE	111 400	4,1%	125 480	4,8%	-11,2%
CANADA	12 419	0,5%	12 506	0,5%	-0,7%
ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE	15 876	0,6%	10 937	0,4%	45,2%
Éducation artistique et culturelle répertoire audiovisuel	15 876		10 937		
AIDES À LA FORMATION	104 263	3,8%	83 158	3,2%	25,4%
Ateliers Espace Agnès Varda des auteurices	6 075		3 008		
Formation écoles	61 145		47 945		
Formation auteurices	16 572		12 271		
Formation continue des auteurices	20 471		19 933		
TOTAL DES DÉPENSES	2 721 979	100,0%	2 626 523	100,0%	3,6%

★ ORGANISMES AYANT BÉNÉFICIÉ DE CONCOURS SUR TROIS ANS CONSÉCUTIFS DE 2023 À 2025

- Acid, Paris
- Addoc, Paris
- Assises du journalisme, journalisme & citoyenneté, Tours
- Ateliers Varan, Paris
- Cartooning for Peace, Paris
- Cinéma du réel, Paris
- La Cinémathèque du documentaire, Paris
- Collectif Lundi Soir, Paris
- Documentaire sur grand écran, Paris
- Écrans documentaires, Arcueil
- États généraux du film documentaire, Lussas
- Étonnants voyageurs, Saint-Malo
- Fema, Festival La Rochelle cinéma
- Les Femmes s'exposent, Houlegate
- Festival international du court métrage de Clermont-Ferrand
- Festival international de géographie, Saint-Dié-des-Vosges
- Festival international du film d'histoire, Pessac
- Festival Le livre à Metz
- Festival Newimages, Paris
- Festival Numéro Zéro, Forcalquier
- Festival Photo, La Gacilly
- Festival du premier roman, Lectures plurielles, Chambéry
- Fidadoc, Agadir
- Figra, Douai
- Filmdocumentaire.fr, Lussas
- Filmer le travail, Poitiers
- Fipadoc, Biarritz
- Formula Bula, Paris
- Frames, Avignon
- Freelens, Paris
- Idfa, Amsterdam
- Images en bibliothèques, Paris
- Institut Lumière, Paris
- Live stories, Paris
- Longueur d'ondes, Brest
- Maison des journalistes, Paris
- Marathon des mots, Toulouse
- Périphérie, Montreuil
- Prix Bayeux Normandie Calvados des correspondants de guerre, Bayeux
- Rendez-vous de l'histoire, Blois
- So BD,
- SRF, Paris
- Sunny Side of the Doc, La Rochelle
- Tênk, Lussas
- Traces de vies, Clermont-Ferrand
- Un artiste à l'école, Paris
- Unifrance, Paris
- Université Paris Panthéon Sorbonne, Paris
- Vidéadoc, Paris
- Vidéoformes, Clermont-Ferrand
- Visa pour l'image, Perpignan

★ NOUVEAUX PARTENARIATS CULTURELS EN 2025

- 1^{er} Labo d'ElixR, Paris
- Bande originale, La Claque podcast party, Marseille
- Bd Boum, Blois
- Bricoles fabrication sonore, festival rien à voir, Monestiés
- La Cinémathèque idéale des banlieues du monde, Ateliers Médicis, Clichy-sous-Bois
- Fake Off, Paris
- Instants vidéo, numériques et poétiques, Marseille
- Lecture en tête, Festival du 1er roman, Laval
- Le Murmure du monde, Arrens-Marsous
- Paris Creator Week, Paris
- Reporters sans frontières, Paris

GESTION FINANCIÈRE

* MONTANT ET AFFECTATION DES PRODUITS FINANCIERS

Conformément au décret n° 98-1040 du 18 novembre 1998

En euros	Année 2025	Année 2024
Revenu des placements	2 752 813	2 742 764
Intérêts groupe	310 194	313 002
Variation de provision	0	153 189
Gains de change	603	19
Autres produits financiers		103 475
	3 063 610	3 312 449

Selon les statuts, les intérêts provenant des sommes perçues en instance de répartition et, d'une manière générale, les produits des placements effectués à partir de ces sommes permettent de faire face aux charges générales de la société.

* LISTE DES PLACEMENTS FINANCIERS

En euros	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
AKUO Carbon Fund	4 041 748	5 051 129
AXIOM Obligataire	2 085 000	3 000 000
AXIOM EC Gestion	12 770 000	12 870 000
PHOTOSOL	8 000 000	8 000 000
SDA Gestion	15 000 000	15 000 000
TOTAL OBLIGATAIRES	41 896 748	43 921 129
AG2R Contrat de capitalisation	5 000 000	5 000 000
ALLIANZ Contrats de capitalisation	7 000 000	7 000 000
AXA Contrats de capitalisation	3 036 431	5 000 000
CARDIFF Elite Contrat de capitalisation	15 000 000	15 000 000
GENERALI Contrats de capitalisation	7 969 200	7 969 200
SPIRICA Contrat de capitalisation	4 000 000	0
TOTAL UNITÉS DE FONDS EN GESTIONS COMMUNES	42 005 630	39 969 200
AMUNDI Livret CSL	308 689	301 046
BECM CAT 07/2025	0	3 000 000
BECM CAT 01/2027	2 000 000	2 000 000
BECM Livret Associations	43 359	42 659
BECM Compte dépôt GAT	21 417 291	15 212 674
BP Rives de Paris CAT 07/2026	5 000 000	5 000 000
BP Rives de Paris CAT 10/2029	8 000 000	8 000 000
BP Rives de Paris Livret Sociétaire	139 700	138 238
ING Livret vert - 33	740	738
LA NEF PRO CAT 06/2026	500 000	0
UGP TCN 03/12/2027	6 500 000	6 500 000
TOTAL LIQUIDITÉS ET DÉPÔTS DE TOUT GENRE	43 909 780	40 195 356
TOTAL DES PLACEMENTS	127 812 159	124 085 684

* FLUX DE TRÉSORERIE

En euros	Année 2025
Résultat d'exploitation	- 2 986 683
Dotations aux amortissements et aux provisions nettes des reprises	2 972 449
Immobilisations en-cours passées en charges sans impact trésorerie	277 598
Résultat brut d'exploitation	263 364
Variation des créances d'exploitation	-115 631
Variation des dettes d'exploitation	4 256 718
Flux net de trésorerie d'exploitation	4 404 451
Produits financiers nets des charges financières	3 062 660
Dotations aux amortissements et aux provisions nettes des reprises financières	-
Charges exceptionnelles nettes des produits exceptionnels	-
Dotations aux amortissements et aux provisions nettes des reprises exceptionnelles	-
Flux net de trésorerie généré par l'activité (A)	7 467 112
Acquisitions d'immobilisations	- 4 203 045
Cessions d'immobilisations nettes d'impôts	2 533 162
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	- 1 669 882
Augmentation/réduction de capital en numéraire	-
Emissions/remboursements d'emprunts	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	-
Variation de trésorerie (A + B + C)	5 797 229
Trésorerie d'ouverture	127 180 758
Trésorerie de clôture	132 977 987

* BALANCE ÂGÉE FOURNISSEURS AU 31 DÉCEMBRE 2025

En euros	> 90jours	90 jours	60 jours	30 jours	Non échu	Solde
Au 31 décembre 2025	15 697	39 171	39	52 046	1 030 963	1 137 917
Au 31 décembre 2024	79 902	8 886	8 890	468 476	871 254	1 437 408

* FILIALES ET PARTICIPATIONS

En euros	FILIALES + de 50% du capital détenu par LaScam		PARTICIPATIONS 10% à 50% du capital détenu par LaScam	
	LaScam Canada	SCI 5 Vélasquez	AVA	SAGEL
Capital	66	10 000	600	600 000
Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	- 141 821	0	24 147	- 351 651
Quote-part du capital détenue (en pourcentage)	100 %	99 %	25 %	49,99 %
Valeurs comptables des titres détenus Brute	66	9 900	150	299 998
Valeurs comptables des titres détenus Nette	66	9 900	150	299 998
Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	0	18 300 000	0	1 790 135
Montant des cautions et avals donnés par la société	0		0	0
Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	67 130	676 243	0	742 114
Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	0	16 349	12 428	- 20 442
Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	0	0	0	0
Observations	CA et Résultat 2024	CA et Résultat 2024	CA et Résultat 2024	CA et Résultat 2024

* RATIO DES PRÉLÈVEMENTS SUR DROITS RELATIF AUX PERCEPTIONS DE L'ANNÉE

Conformément au décret n° 98-1040 du 18 novembre 1998

	2024	2025
Avec assimilation des produits financiers à des prélèvements sur droits	15,98 %	15,83 %
Sans assimilation des produits financiers à des prélèvements sur droits	13,32 %	13,43 %

La détermination de ce ratio, selon le décret du 18 novembre 1998, fait apparaître un taux de 13,43 % pour 2025 en légère hausse par rapport à l'année précédente. Une nouvelle méthodologie appliquée depuis 2018 (non utilisation des produits de placements financiers

dans le financement de la gestion courante) donne un ratio à 15,83 % en 2025, en baisse par rapport à l'année précédente. L'année 2025 a vu une utilisation moins importante des produits financiers (- 249 K€ soit - 7,5%) et une hausse des perceptions (+3,3 M€ soit + 2,6 %).

* ÉVOLUTION DES PRODUITS 2025 – 2024

En euros	Année 2025		Année 2024		Variations
Retenues sur droits	17 193 408		16 615 693		3,5%
Ressources financières nettes	3 063 610		3 312 449		- 7,5%
Autres ressources d'exploitation	822 238		962 336		- 14,6%
Irrépartissables gestion collective volontaire	942 000		761 500		23,7%
Produits exceptionnels	0		85 816		- 100,0%
Total	22 021 256		21 737 794		1,3%

Les principales variations sont les suivantes :

- Les irrépartissables augmentent en 2025; ils correspondent aux soutiens à des structures professionnelles pour 192K€ : la Garrd, la Boucle documentaire et l'ATAA, à l'utilisation à hauteur de 50K€ dans le cadre des travaux de rénovation du bâtiment avenue Velasquez, en accord avec la décision du conseil d'administration de mai 2023, et à hauteur de 700K€ dans le cadre du plan de rénovation de notre système

d'information, en accord avec la décision de l'assemblée générale de juin 201.

- La baisse des autres ressources d'exploitation provient d'un changement dans les normes comptables 2025 qui reclasse les transferts de charges des produits en charges pour un impact de -291 K€. Également, les nouvelles normes reclassent le résultat exceptionnel en résultat d'exploitation.

* ÉVOLUTION DES CHARGES 2025 – 2024

En euros	Année 2025		Année 2024		Variations
CHARGES DE PERSONNEL	10 744 616	48,96%	11 042 011	50,91%	- 2,69%
ACHATS ET CHARGES EXTERNES	10 723 789	48,87%	10 245 984	47,24%	4,66%
Informatique *	4 300 288		3 961 998		8,54%
Immeubles *	1 802 319		1 511 656		19,23%
Fonctionnement	4 621 181		4 772 330		- 3,17%
IMPÔTS ET TAXES	251 507	1,15%	249 623	1,15%	0,75%
AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	224 417	1,02%	61 235	0,28%	266,48%
CHARGES FINANCIÈRES	44	0,00%	39	0,00%	13,66%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0,00%	88 751	0,41%	- 100,00%
TOTAL	21 944 373		21 687 643		1,18%

* Les dotations aux amortissements pour les immeubles ont été remontées dans la ligne « immeubles » et pour l'informatique wdans la ligne « Informatique ».

Les principales variations sont les suivantes :

- Charges de personnel : les effectifs sont stables entre 2024 et 2025, avec des charges de personnel en baisse. Cela s'explique par le changement des normes comptables en 2025 qui a reclassé des produits en charges.

- Dépenses informatiques : la hausse est liée à de la maintenance applicative suite aux projets déjà mis en service.

- Dépenses liées aux immeubles et Amortissement et provisions : la hausse s'explique par l'effet année pleine des amortissements des travaux et du mobilier suite à la rénovation du 5 avenue Velasquez achevés en 2024.

GESTION FINANCIÈRE

* MONTANT DE L'ENSEMBLE DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET DES FRAIS FINANCIERS par catégorie de droits gérés

En euros	Gestion confiée par les ayants droit (A)	Gestion confiée en application de la loi (B)	2025 (A) + (B)
CHARGES DE PERSONNEL	9 480 152	1 264 464	10 744 616
ACHATS ET CHARGES EXTERNES	9 461 776	1 262 013	10 723 789
Informatique	3 794 215	506 073	4 300 288
Immeuble	1 590 216	212 103	1 802 319
Fonctionnement	4 077 344	543 837	4 621 181
IMPÔTS ET TAXES	221 909	29 598	251 507
AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	198 007	26 410	224 417
CHARGES FINANCIÈRES	39	5	44
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	0
TOTAL	19 361 882	2 582 491	21 944 373

* MONTANT DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET DES FRAIS FINANCIERS CORRESPONDANT À LA GESTION DES DROITS par catégorie de droits gérés et relatifs aux services autres que la gestion des droits, comprenant les services sociaux, culturels et éducatifs

En euros	Correspondant uniquement à la gestion des droits confiée par les ayants droit (A)	Correspondant uniquement à la gestion des droits confiée en application de la loi (B)	Correspondant uniquement à la gestion (A) + (B) = (C)	Relatifs aux services autres que la gestion des droits, comprenant les services sociaux, culturels et éducatifs (D)	Année 2025 (C) + (D)
CHARGES DE PERSONNEL	8 247 087	242 357	8 489 445	2 255 171	10 744 616
ACHATS ET CHARGES EXTERNES	8 441 118	234 953	8 676 076	2 047 712	10 723 789
Informatique	3 551 289	96 180	3 647 469	652 820	4 300 288
Immeuble	1 383 380	40 653	1 424 033	378 286	1 802 319
Fonctionnement	3 506 449	98 125	3 604 574	1 016 607	4 621 181
IMPÔTS ET TAXES	193 046	5 673	198 719	52 789	251 507
AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	172 485	5 054	177 539	46 878	224 417
CHARGES FINANCIÈRES	34	1	35	9	44
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	0	0	0
TOTAL	17 053 770	488 044	17 541 814	4 402 559	21 944 373

Ventilation des coûts indirects réalisée à l'aide d'un ratio obtenu après consolidation des déclarations des temps passés par les différents départements de LaScam. Ces coûts ont été couverts par les retenues statutaires sur perceptions et répartitions, ainsi que par les produits financiers et l'utilisation de sommes irrépartissables.

* RÉMUNÉRATIONS VERSÉES AUX MEMBRES DES INSTANCES DÉCISIONNAIRES En euros

Gérance (1)	CA/CS (2)	Action culturelle (3)	Droits d'auteur	Bourses, Prix	Aides sociales	Pensions	TOTAL
315 469	98 995	42 028	263 100	0	0	5 589	725 180

(1) Gérance : rémunération de la présidence et de la direction générale.

(2) CA/CS : indemnités forfaitaires de présence des membres du conseil d'administration et du comité de surveillance.

(3) Action culturelle : indemnités forfaitaires de présence des groupes de présélection, jurys, ateliers et rencontres publiques.

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ

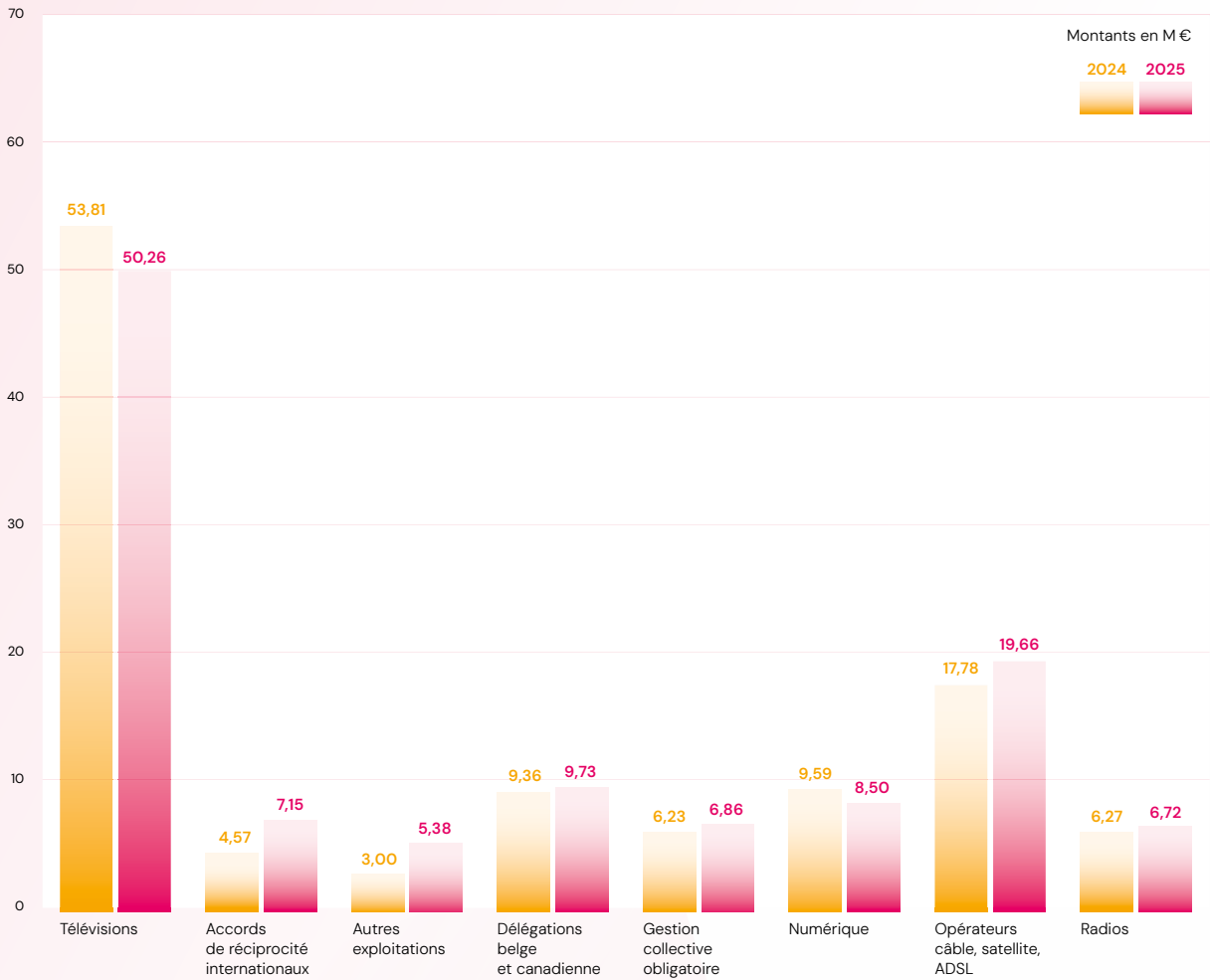
* ANALYSE DES PERCEPTIONS DE DROITS PAR MODE D'EXPLOITATION

En euros	Perceptions France	Perceptions délégations	Perceptions étranger	Total perceptions 2025	Prélèvements 2025	Total perceptions 2024	Variations 2025 /2024
EXPLOITATION TÉLÉVISUELLE	73 158 363	4 809 483	6 210 709	84 178 555	2 160 521	84 869 887	- 0,81 %
Gestion confiée par les ayants droit	62 143 003	4 809 483	6 210 709	73 163 196	1 873 999	82 054 489	- 10,84 %
Gestion confiée en application de la loi	11 015 359	0	0	11 015 359	286 522	2 815 398	291,25 %
EXPLOITATION RADIOPHONIQUE	8 040 638	1 260 822	126 944	9 428 403	246 245	9 172 818	2,79 %
Gestion confiée par les ayants droit	6 731 885	1 260 822	126 944	8 119 650	219 000	7 837 926	3,59 %
Gestion confiée en application de la loi	1 297 358	0	0	1 297 358	27 244	1 317 710	- 1,54 %
Gestion confiée individuellement par les auteurices	11 395	0	0	11 395	0	17 182	- 33,68 %
EXPLOITATION TÉLÉVISUELLE ET RADIOPHONIQUE	1 800 990	2 188 035	74 303	4 063 329	111 657	4 635 855	- 12,35 %
Gestion confiée par les ayants droit	-1 244 380	2 188 035	74 303	1 017 958	26 387	3 736 654	- 72,76 %
Gestion confiée en application de la loi	3 045 370	0	0	3 045 370	85 270	899 200	238,68 %
EXPLOITATION VIDÉOGRAPHIQUE ET PHONOGRAPHIQUE	30 593	0	- 4	30 589	0	14 507	110,85 %
Gestion confiée par les ayants droit	30 593	0	- 4	30 589	0	14 507	110,85 %
EXPLOITATION SUR SUPPORT GRAPHIQUE	2 981 667	2 332 452	260 463	5 574 582	0	4 991 076	11,69 %
Gestion confiée par les ayants droit	304	2 332 452	260 463	2 593 219	0	1 934 271	34,07 %
Gestion confiée en application de la loi	2 981 363	0	0	2 981 363	0	3 056 805	- 2,47 %
EXPLOITATION MULTIMÉDIA	1 752 587	2 031	4 375 370	6 129 988	56 355	6 978 879	- 12,16 %
Gestion confiée par les ayants droit	1 752 587	2 031	4 375 370	6 129 988	56 355	6 978 879	- 12,16 %
REPRÉSENTATION PUBLIQUE	0	0	6	6	0	0	-
Gestion confiée par les ayants droit	0	0	6	6	0	0	-
AUTRES EXPLOITATIONS	18 455 916	113 025	5 274	18 574 215	479 351	14 057 764	32,13 %
Gestion confiée par les ayants droit	15 556 681	113 025	5 274	15 674 981	446 765	12 288 203	27,56 %
Gestion confiée en application de la loi	2 899 234	0	0	2 899 234	32 586	1 769 561	63,84 %
TOTAL	106 220 753	10 705 849	11 053 065	127 979 667	3 054 129	124 720 785	2,61 %

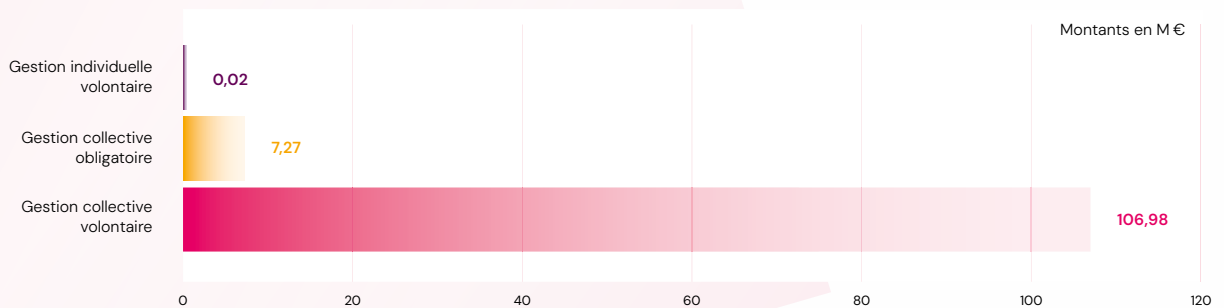
* ANALYSE DES RÉPARTITIONS 2025 PAR MODE D'EXPLOITATION

En euros	Total répartitions brutes 2025	Prélèvements sur répartitions 2025	RÉPARTITIONS NETTES 2025			Droits affectés aux ayants droit en 2025	Droits affectés aux ayants droit en 2024	Variation 2025/2024
			En France	Pour les délégations de LaScam	Pour les autres pays			
EXPLOITATION TÉLÉVISUELLE	79 735 719	10 281 572	58 824 897	4 742 606	5 886 644	69 454 147	67 257 631	3,27 %
Gestion confiée par les ayants droit	77 487 758	9 990 459	56 868 050	4 742 606	5 886 644	67 497 300	65 776 582	2,62 %
Gestion confiée en application de la loi	2 247 961	291 113	1 956 847	0	0	1 956 847	1 481 049	32,13 %
Gestion confiée individuellement par les auteurices	0	0	0	0	0	0	0	0,00 %
EXPLOITATION RADIOPHONIQUE	8 816 186	1 135 304	6 531 511	1 115 781	33 590	7 680 882	6 959 667	10,36 %
Gestion confiée par les ayants droit	7 715 528	994 285	5 571 872	1 115 781	33 590	6 721 243	6 254 043	7,47 %
Gestion confiée en application de la loi	1 084 462	140 533	943 929	0	0	943 929	664 544	42,04 %
Gestion confiée individuellement par les auteurices	16 195	486	15 709	0	0	15 709	41 080	- 61,76 %
EXPLOITATION TÉLÉVISUELLE ET RADIOPHONIQUE	3 872 776	501 594	1 688 956	1 648 856	33 371	3 371 182	3 742 190	- 9,91 %
Gestion confiée par les ayants droit	3 467 423	448 726	1 336 470	1 648 856	33 371	3 018 697	3 068 829	- 1,63 %
Gestion confiée en application de la loi	405 353	52 868	352 486	0	0	352 486	673 361	- 47,65 %
EXPLOITATION VIDÉOGRAPHIQUE ET PHONOGRAPHIQUE	27 004	809	26 195	0	0	26 195	18 973	38,07 %
Gestion confiée par les ayants droit	27 004	809	26 195	0	0	26 195	18 973	38,07 %
EXPLOITATION SUR SUPPORT GRAPHIQUE	3 448 409	187 094	2 085 275	1 145 452	30 588	3 261 315	3 528 172	- 7,56 %
Gestion confiée par les ayants droit	1 304 423	128 383	0	1 145 452	30 588	1 176 040	1 510 623	- 22,15 %
Gestion confiée en application de la loi	2 143 986	58 712	2 085 275	0	0	2 085 275	2 017 549	3,36 %
EXPLOITATION MULTIMÉDIA	3 284 998	414 185	515 506	- 1	2 355 308	2 870 813	4 184 112	- 31,39 %
Gestion confiée par les ayants droit	3 284 998	414 185	515 506	- 1	2 355 308	2 870 813	4 184 112	- 31,39 %
REPRÉSENTATION PUBLIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0,00 %
Gestion confiée par les ayants droit	0	0	0	0	0	0	0	0,00 %
AUTRES EXPLOITATIONS	15 083 143	1 573 703	13 427 163	82 277	0	13 509 440	11 145 582	21,21 %
Gestion confiée par les ayants droit	13 695 004	1 535 485	12 077 242	82 277	0	12 159 519	9 506 343	- 1 8,85 %
Gestion confiée en application de la loi	1 388 139	38 219	1 349 921	0	0	1 349 921	1 639 239	56,81 %
REMBOURSEMENT RETENUE STATUTAIRE	- 1	0	- 1	0	0	- 1	- 5	- 88,49 %
TOTAL	114 268 235	14 094 261	83 099 502	8 734 971	8 339 500	100 173 974	96 836 321	3,45 %

* ANALYSE DES RÉPARTITIONS PAR ORIGINE DES DROITS



* SOMMES RÉPARTIES EN FONCTION DU TYPE DE GESTION



* RÉCAPITULATIF DE L'AFFECTATION DES SOMMES EN FIN D'EXERCICE

En euros	Droits restant à affecter au 01/01/2025	Perceptions	Prélèvements sur perceptions	Prélèvements sur répartitions	Montants pour l'aide à la création	Montants affectés aux œuvres sociales	Montants affectés à la gestion courante	Droits affectés aux ayants droit	Droits restant à affecter au 31/12/2025
DROITS DONT LA GESTION EST CONFÉE PAR LES AYANTS DROIT	120 239 014	106 729 587	2 733 370	13 512 331	368 311	3 311 833	0	93 469 807	113 572 949
Exploitation télévisuelle	81 546 135	73 163 196	1 872 833	9 990 459	277 849	2 439 898	0	67 497 300	72 630 992
Exploitation radiophonique	6 861 129	8 119 650	219 000	994 285	172	253 026	0	6 721 243	6 793 053
Exploitation télévisuelle et radiophonique	7 203 494	1 017 958	26 387	448 726	8 888	119 062	0	3 018 697	4 599 693
Exploitation vidéographique et phonographique	195 433	30 589	0	809	0	0	0	26 195	199 017
Exploitation sur support graphique	442 508	2 593 219	0	128 383	81 402	0	0	1 176 040	1 649 902
Exploitation multimédia	7 652 796	6 129 988	168 385	414 185	0	144 687	0	2 870 813	10 184 714
Représentation publique	45 335	6	0	0	0	0	0	0	45 342
Autres exploitations	16 292 183	15 674 981	446 765	1 535 485	0	355 160	0	12 159 519	17 470 235
DROITS DONT LA GESTION EST CONFÉE EN APPLICATION DE LA LOI	13 459 622	21 238 685	431 623	581 444	2 104 659	127 851	0	6 688 458	24 764 271
Exploitation télévisuelle	3 426 809	11 015 359	286 522	291 113	767 512	70 855	0	1 956 847	11 069 319
Exploitation radiophonique	1 615 547	1 297 358	27 244	140 533	324 339	32 655	0	943 929	1 444 203
Exploitation télévisuelle et radiophonique	1 875 832	3 045 370	85 270	52 868	0	24 341	0	352 486	4 406 237
Exploitation vidéographique et phonographique	46 101	0	0	0	0	0	0	0	46 101
Exploitation sur support graphique	4 953 462	2 981 363	0	58 712	578 943	0	0	2 085 275	5 211 896
Autres exploitations	1 541 871	2 899 234	32 586	38 219	433 866	0	0	1 349 921	2 586 515
DROITS DONT LA GESTION EST CONFÉE INDIVIDUELLEMENT PAR LES AUTEURICES	43 409	11 395	0	486	0	0	0	15 709	38 609
Exploitation télévisuelle	2 086	0	0	0	0	0	0	0	2 086
Exploitation radiophonique	36 658	11 395	0	486	0	0	0	15 709	31 858
Exploitation sur support graphique	4 665	0	0	0	0	0	0	0	4 665
REMBOURSEMENT RETENUE STATUTAIRE À EFFECTUER	46 656	0	0	0	0	0	0	-1	46 656
TOTAL	133 788 701	127 979 667	3 164 993	14 094 261	2 472 971	3 439 684	0	100 173 974	138 422 486

* SOMMES AFFECTÉES INDIVIDUELLEMENT AU COURS DE L'EXERCICE

En euros	Sommes payées au titre des affectations individuelles	Sommes affectées individuellement et non payées	Droits affectés aux ayants droit
DROITS DONT LA GESTION EST CONFIEE PAR LES AYANTS DROIT	93 469 807	879 992	92 589 815
Exploitation télévisuelle	67 497 300	550 178	66 947 121
Exploitation radiophonique	6 721 243	-18 112	6 739 355
Exploitation télévisuelle et radiophonique	3 018 697	14 254	3 004 442
Exploitation vidéographique et phonographique	26 195	4	26 191
Exploitation sur support graphique	1 176 040	598	1 175 443
Exploitation multimédia	2 870 813	15 619	2 855 193
Autres exploitations	12 159 519	317 450	11 842 069
DROITS DONT LA GESTION EST CONFIEE EN APPLICATION DE LA LOI	6 688 458	142 305	6 546 153
Exploitation télévisuelle	1 956 847	6 859	1 949 989
Exploitation radiophonique	943 929	-3 544	947 474
Exploitation télévisuelle et radiophonique	352 486	-1 516	354 001
Exploitation sur support graphique	2 085 275	26 920	2 058 355
Autres exploitations	1 349 921	113 586	1 236 335
DROITS DONT LA GESTION EST CONFIEE INDIVIDUELLEMENT PAR LES AUTEURICES	15 709	0	15 709
Exploitation radiophonique	15 709	0	15 709
REMBOURSEMENT RETENUE STATUTAIRE À EFFECTUER	- 1	0	- 1
TOTAL	100 173 974	1 022 297	99 151 677

* SOMMES RESTANT À AFFECTER INDIVIDUELLEMENT

Au 31 décembre 2025, le montant des droits restant à répartir s'élève à 138,42 M€, en hausse de 4,63 M€ (+3,5%) par rapport à fin 2024.

L'essentiel de ces droits (94,21 M€ ; 68,1%) concerne les années d'exploitation N-1 (2024) et N (2025), en cours de répartition.

Le solde de l'année d'exploitation N-2 (2023) régresse (-3,91 M€). Ce solde N-2 concerne majoritairement les soldes des chaînes thématiques et TNT dont la mise en

répartition interviendra en octobre 2026, conformément à l'agenda des répartitions.

Le solde de l'année d'exploitation N-3 (2022) est en hausse (+0,70 M€).

Enfin, le montant des droits restant à répartir pour des exploitations antérieures à 2022 progresse de 1,91 M€, les droits restant à répartir au titre de l'année d'exploitation 2021 (4,4 M€) ont basculé dans ces soldes dits antérieurs.

En euros	Années d'exploitation antérieures à 2022	Année d'exploitation 2022	Année d'exploitation 2023	Année d'exploitation 2024	Année d'exploitation 2025	Année d'exploitation 2026	TOTAL
SOLDES DES DROITS DONT LA GESTION EST CONFIEE PAR LES AYANTS DROIT	24 533 876	5 535 237	8 433 523	22 434 845	52 464 743	170 725	113 572 949
Exploitation télévisuelle	14 241 921	2 577 882	4 088 407	14 046 445	37 573 353	102 984	72 630 992
Exploitation radiophonique	1 619 653	321 719	346 068	1 236 437	3 201 436	67 741	6 793 053
Exploitation télévisuelle et radiophonique	2 056 672	166 958	400 790	1 144 846	830 427	0	4 599 693
Exploitation vidéographique et phonographique	194 407	382	2 354	-1 268	3 143	0	199 017
Exploitation sur support graphique	515 601	171 710	358 228	348 815	255 548	0	1 649 902
Exploitation multimédia	1 593 464	937 321	1 250 597	2 310 991	4 092 342	0	10 184 714
Représentation publique	42 336	1 309	1 694	3	0	0	45 342
Autres exploitations	4 269 822	1 357 955	1 985 385	3 348 578	6 508 495	0	17 470 235
SOLDES DES DROITS DONT LA GESTION EST CONFIEE EN APPLICATION DE LA LOI	3 514 492	1 159 089	946 460	1 774 496	17 369 735	0	24 764 271
Exploitation télévisuelle	410 202	314 965	219 695	379 494	9 744 962	0	11 069 319
Exploitation radiophonique	32 146	223 925	147 862	180 468	859 803	0	1 444 203
Exploitation télévisuelle et radiophonique	606 053	343 091	192 012	355 579	2 909 502	0	4 406 237
Exploitation vidéographique et phonographique	46 101	0	0	0	0	0	46 101
Exploitation sur support graphique	2 419 001	206 031	354 827	698 038	1 533 999	0	5 211 896
Autres exploitations	989	71 077	32 064	160 917	2 321 468	0	2 586 515
SOLDES DES DROITS DONT LA GESTION EST CONFIEE INDIVIDUELLEMENT PAR LES AUTEURS	34 363	0	4 246	0	0	0	38 609
Exploitation télévisuelle	2 086	0	0	0	0	0	2 086
Exploitation radiophonique	27 612	0	4 246	0	0	0	31 858
Exploitation sur support graphique	4 665	0	0	0	0	0	4 665
Solde retenue Statutaire	46 656	0	0	0	0	0	46 656
TOTAL	28 129 388	6 694 326	9 384 229	24 209 341	69 834 478	170 725	138 422 486

★ SOLDE DES DROITS À RÉPARTIR ENTRE ORGANISMES DE GESTION COLLECTIVE (OGC)
au 31 décembre 2025

En euros	Année d'exploitation antérieure à 2022	Année d'exploitation 2022	Année d'exploitation 2023	Année d'exploitation 2024	Année d'exploitation 2025	TOTAL
EXPLOITATION TÉLÉVISUELLE	36 821	0	0	0	0	36 821
Télédiffusion non hertzienne	36 821	0	0	0	0	36 821
EXPLOITATION TÉLÉVISUELLE ET RADIOPHONIQUE	800	0	0	0	0	800
Télédiffusion et radiodiffusion	800	0	0	0	0	800
EXPLOITATION SUR SUPPORT GRAPHIQUE	331 049	27 669	24 837	25 016	30 158	438 729
Reprographie et droit de prêt étranger	331 049	27 669	24 837	25 016	30 158	438 729
AUTRES EXPLOITATIONS	1 029	5	161	416	2 964	4 574
Vidéo à la demande	1 029	5	161	416	2 964	4 574
TOTAL	369 699	27 674	24 998	25 432	33 122	480 924

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

* SOMMES REÇUES PAR CATÉGORIE DE DROITS GÉRÉS, PAR TYPE D'UTILISATION ET PAR ORGANISME DE GESTION COLLECTIVE

En euros	Brut	Prélèvement
DROITS DONT LA GESTION EST CONFIEE PAR LES AYANTS DROIT		
ADAGP	112 511	0
Exploitation télévisuelle et radiophonique	245	0
Exploitation sur support graphique	70	0
Exploitation multimédia	109 562	0
Autres exploitations	2 633	0
SACEM/SDRM	14 105 968	267 936
Exploitation télévisuelle et radiophonique	3 559	100
Exploitation télévisuelle	5 203 824	117 674
Exploitation radiophonique	6 368 155	114 349
Exploitation multimédia	345 353	4 318
Exploitation vidéographique et phonographique	204	0
Autres exploitations	2 184 873	31 495
SACD	- 15 619	0
Exploitation télévisuelle	- 15 619	0
SACENC	54 303	1 148
Exploitation télévisuelle et radiophonique	30 259	847
Exploitation télévisuelle	24 044	301
OGC ÉTRANGERS	6 584 408	0
Exploitation télévisuelle et radiophonique	47 248	0
Exploitation télévisuelle	6 234 768	0
Représentation publique	6	0
Exploitation radiophonique	36 652	0
Exploitation sur support graphique	260 463	0
Exploitation vidéographique et phonographique	-4	0
Autres exploitations	5 274	0
DROITS DONT LA GESTION EST CONFIEE EN APPLICATION DE LA LOI		
ADAGP	8 886	252
Exploitation télévisuelle	9 009	252
Exploitation sur support graphique	-123	0
AVA	128 424	0
Exploitation sur support graphique	128 424	0
CFC	554 091	0
Exploitation sur support graphique	554 091	0
COPIE FRANCE	8 312 635	91 715
Exploitation télévisuelle	3 070 046	64 471
Exploitation radiophonique	1 297 358	27 244
Exploitation sur support graphique	2 209 769	0
Autres exploitations	1 735 462	0
SACEM/SDRM	239 002	6 692
Exploitation télévisuelle et radiophonique	166 073	4 650
Exploitation télévisuelle	72 929	2 042
PROCIREP	14 902	0
Exploitation télévisuelle	14 902	0
SOFIA	89 203	0
Exploitation sur support graphique	89 203	0
Auvibel	878 471	16 553
Exploitation télévisuelle	495 428	13 872
Exploitation radiophonique	95 763	2 681
Exploitation sur support graphique	287 280	0
REPROBEL	2 040 455	0
Exploitation sur support graphique	2 040 455	0

*** SOMMES RÉPARTIES PAR CATÉGORIES DE DROITS GÉRÉS,
PAR TYPE D'UTILISATION ET PAR ORGANISME DE GESTION COLLECTIVE**

En euros	Brut	Prélèvement
DROITS DONT LA GESTION EST CONFIEE PAR LES AYANTS DROIT	4 189 597	526 673
ADAGP	21 780	2 831
Exploitation radiophonique	21 780	2 831
SACEM / SDRM	1 317	171
Exploitation télévisuelle	1 309	170
Exploitation télévisuelle et radiophonique	1	0
Autres exploitations	7	1
SCELF	174 935	5 249
Exploitation télévisuelle	76 218	2 286
Exploitation radiophonique	92 747	2 784
Exploitation télévisuelle et radiophonique	1 323	39
Exploitation vidéographique et phonographique	41	1
Exploitation multimédia	2 685	81
Autres exploitations	1 921	57
ORGANISMES DE GESTION COLLECTIVE ÉTRANGERS	3 991 565	518 422
Exploitation télévisuelle	3 046 974	396 087
Exploitation radiophonique	164	21
Exploitation télévisuelle et radiophonique	692 327	90 002
Exploitation vidéographique et phonographique	41	1
Exploitation multimédia	127 195	16 535
Exploitation sur support graphique	4 288	121
Autres exploitations	120 576	15 654
DROITS DONT LA GESTION EST CONFIEE EN APPLICATION DE LA LOI	17 026	672
ADAGP	1 567	204
Exploitation radiophonique	1 567	204
SACEM / SDRM	49	6
Exploitation télévisuelle	44	6
Exploitation télévisuelle et radiophonique	0	0
Exploitation sur support graphique	5	0
SCELF	15 410	462
Exploitation télévisuelle	5 285	158
Exploitation radiophonique	9 352	281
Exploitation télévisuelle et radiophonique	773	23

*** SOMMES VERSÉES AU TITRE DES MANDATS PAR CATÉGORIE DE DROITS GÉRÉS,
PAR TYPE D'UTILISATION ET PAR ORGANISME DE GESTION COLLECTIVE**

En euros	Brut	Prélèvement
DROITS DONT LA GESTION EST CONFIEE PAR LES AYANTS DROIT		
ADAGP	8 163	0
Autres exploitations	8 163	0

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

* SOMMES RÉPARTIES DIRECTEMENT AUX TITULAIRES DE DROITS, PROVENANT D'AUTRES ORGANISMES, AVEC UNE VENTILATION PAR CATÉGORIE DE DROITS ET PAR OGC

En euros	Brut	2025 - Prélèvement
DROITS DONT LA GESTION EST CONFIEE PAR LES AYANTS DROIT		
SOFAM	238	0
autres exploitations	238	0
OGC ÉTRANGERS	6 784 631	871 265
exploitation radiophonique	38 592	5 003
exploitation sur support graphique	31 547	959
exploitation télévisuelle	6 680 959	860 988
exploitation télévisuelle et radiophonique	33 532	4 316
DROITS DONT LA GESTION EST CONFIEE EN APPLICATION DE LA LOI		
AVA	89 551	2 631
exploitation sur support graphique	89 551	2 631
CFC	606 877	17 493
exploitation sur support graphique	606 877	17 493
COPIE FRANCE	6 001 998	507 512
autres exploitations	1 388 139	38 219
exploitation radiophonique	1 084 462	140 533
exploitation sur support graphique	1 288 727	38 594
exploitation télévisuelle	2 240 669	290 166
PROCIREP	7 292	947
exploitation télévisuelle	7 292	947
SOFIA	158 831	- 6
exploitation sur support graphique	158 831	- 6
AUVIBEL	631 641	76 944
exploitation radiophonique	104 346	13 593
exploitation sur support graphique	166 559	16 657
exploitation télévisuelle	360 735	46 695
REPROBEL	1 106 343	110 768
exploitation sur support graphique	1 106 343	110 768

★ TAUX DES RETENUES STATUTAIRES DE LASCAM EN 2025

SUR LES DROITS PERÇUS		
Pour frais de gestion		2,80%
SUR LES MONTANTS BRUTS RÉPARTIS		
AUDIOVISUEL		
Chaînes et opérateurs	Diffusions hertziennes, câble, satellite, ADSL, fibre, internet fixe ou mobile	13%
Copie privée		13%
Autres	Protocoles commerciaux/Échanges internationaux	10%
	Plateformes communautaires de vidéos, sites internet (hors VOD)	13%
	Vidéogrammes sur supports physiques	3%
SONORE		
Radios	Diffusions hertziennes, câble, satellite, ADSL, fibre, internet fixe ou mobile	13%
Copie privée		13%
Autres	Protocoles commerciaux/Echanges internationaux	10%
	Phonogrammes sur supports physiques	3%
	Primes d'inédit Radio France	3%
ÉCRIT		
	Reproduction presse	12%
	Récitation publique	5%
	Adaptation d'une œuvre littéraire en œuvre dramatique	10%
	Reprographie (photocopie)	3%
	Droit d'édition et de traduction	3%
	Droit de prêt (France)	0%
	Droit de prêt (étranger)	3%
	Copie privée	3%
IMAGES FIXES		
	Copie privée	3%
	Reprographie (photocopie)	3%
	Droits de suite	3%
ACCORDS JOURNALISTES		
	Droits des journalistes au titre des exploitations secondaires	9,5%
	Droits d'auteur dus aux journalistes au titre des droits voisins des éditeurs de presse	8%*

* taux sous réserve de sa ratification par l'assemblée générale

★ AGENDA DES RÉPARTITIONS 2025

Période de diffusion

MARS 2025		
	Chaînes de télévision historiques françaises et belges	2 ^e trimestre 2024
	Radios françaises et échanges internationaux	1 ^{er} semestre 2024
	Réseau Outremer 1ère TV	2 ^e semestre 2023
	YouTube	1 ^{er} semestre 2024
MAI 2025		
	Chaînes de télévision historiques françaises et belges	3 ^e trimestre 2024
	Groupe TV5 Monde	1 ^{er} semestre 2024
	Podcast Radio France	Année 2023
JUILLET 2025		
	Chaînes de télévision historiques françaises et belges	4 ^e trimestre 2024
	Radios françaises et échanges internationaux	2 ^e semestre 2024
	Groupe TV5 Monde	2 ^e semestre 2024
	YouTube	3 ^e trimestre 2024
OCTOBRE 2025		
	Chaînes du câble, satellites, TNT, ADSL	Année 2024
	Soldes des chaînes du câble, satellites, TNT, ADSL	Année 2022
	Radios locales privées	Année 2024
	YouTube	4 ^e trimestre 2024
	Meta	Année 2024
DÉCEMBRE 2025		
	Chaînes de télévision historiques françaises et belges	1 ^{er} trimestre 2025
	Réseau Outremer 1ère TV	1 ^{er} semestre 2024
	Copie privée des chaînes historiques, TNT et radios françaises	Année 2024
	Soldes des diffuseurs historiques et radios françaises	Année 2023

Le règlement des droits étrangers, des droits de la presse, de l'écrit, des images fixes et des divers autres droits (VOD, SVOD, spécifique web, etc...) peut intervenir au cours de chaque répartition puisque ceux-ci

dépendent directement de l'encaissement par LaScam des perceptions correspondantes.

Ce planning s'applique quelles que soient les catégories de droits répartis.

★ RETENUES DES SOCIÉTÉS D'AUTEURS AVANT REVERSEMENT À LASCAM

Certains droits n'étant pas perçus directement par LaScam mais par d'autres sociétés pour son compte, celles-ci appliquent de leur côté une retenue pour frais de gestion avant reversement à LaScam, laquelle applique ensuite ses propres taux de retenue selon la nature des droits et comme indiqué précédemment.

Pour les droits relatifs aux contrats « médias » administrés par la SDRM, la Sacem et ses filiales, aucune retenue n'est appliquée avant reversement des droits à LaScam. Les frais de gestion exposés par ces sociétés sont réglés dans le cadre d'un mandat global.

		Taux	Montant en euros
AVA			
Exploitation sur support graphique	Copie privée	1,31%	1 406
	Reprographie	1,31%	266
COPIE FRANCE			
Exploitation télévisuelle	Copie privée	1,87 %	57 425
Exploitation radiophonique	Copie privée	1,03 %	13 409
Exploitation sur support graphique	Copie privée	1,01%	39 707
SACEM			
Exploitation radiophonique	Récepteurs publics radio	15,00 %	253 215
Exploitation télévisuelle	Récepteurs publics télévision	15,00 %	148 714

REPRÉSENTATION DE LASCAM

LASCAM EST PRÉSENTE DANS LES ORGANISMES SUIVANTS ET PARTICIPE À LEURS TRAVAUX.

INTERNATIONAL

* ALAI FRANCE Association littéraire et artistique internationale	Veille sur l'ensemble des problèmes que pose la propriété littéraire et artistique dans le monde contemporain	Membre en tant que membre de l'Afpida
* CISAC Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs	ONG agissant en faveur d'une protection accrue des créateurs de tous répertoires, par l'amélioration de la gestion collective	Membre actif : Groupe audiovisuel (DLVRG), comité technique audiovisuel, comité européen, CIS-net (IDA)
* DAE Documentary Association of Europe	Association qui défend l'écriture documentaire et ses métiers et met en place un réseau entre professionnels du secteur	Membre
* EWC European Writers Council	Fédération non gouvernementale qui promeut le caractère professionnel des métiers d'écrivains et de traducteurs, et qui défend leurs droits et intérêts à l'échelle européenne	Membre
* FERA Fédération européenne des réalisateurs de l'audiovisuel	Organisme regroupant les associations et guildes des réalisateurs européens ayant pour mission la défense de la liberté de création, de la diversité culturelle, de la rémunération juste des auteurs-réalisateurs	Membre associé
* GESAC Groupement européen des sociétés d'auteurs et compositeurs	GEIE chargé du lobbying auprès des institutions de la communauté européenne	Membre actif : Public Action Committee, Groupement des directions juridiques des sociétés membres (Groupe de Madrid)
* IFRRO International Federation of Reproduction Rights Organisations	Organisme indépendant visant à promouvoir à l'échelle internationale un système de gestion collective efficace des droits de reproduction des œuvres protégées comportant des textes et images fixes	Membre
* SAA Sociétés des auteurs audiovisuels	Regroupement d'organismes de gestion collective pour la promotion des auteurs audiovisuels et la gestion collective de leurs droits	Membre fondateur et actif Council of General Policy, Workshops...

FRANCE (Participation dans d'autres OGC – organismes de gestion collective)

* AVA Arts visuels associés	Société faitière de gestion des droits de reprographie, copie privée, prêt public pour les images fixes	Membre fondateur Conseil d'administration Conseil de surveillance
* CFC Centre français d'exploitation du droit de copie	Organisme de gestion des droits agréé pour la reprographie	Membre du collège auteurs
* COPIE FRANCE Société pour la rémunération de la copie privée audiovisuelle et sonore	Organisme de gestion de second rang mandaté par les sociétés d'auteurs pour percevoir et répartir la copie privée pour tous les répertoires	Membre fondateur Conseil d'administration Conseil de surveillance

BELGIQUE

* AUVIBEL	Organisme de gestion des droits pour la copie privée d'œuvres sonores, audiovisuelles, littéraires, graphiques et plastiques	Membre
* PRO SPERE	Fédération des associations professionnelles de la création et de la production audiovisuelles	Membre
* REPROBEL	Organisme de gestion des droits pour la reprographie et le prêt public en Belgique	Membre Mandat de gestion accordé à LaScam

ACTION PROFESSIONNELLE

* AFDAS Assurance formation des activités du spectacle	Opérateur de compétences (OPCO) des secteurs de la culture et des médias ayant en charge notamment le fonds relatif à la formation continue des artistes-auteurs financée par le droit d'auteur	Conseil de gestion du fonds de formation professionnelle continue des artistes-auteurs Bureau Commissions : auteurs du cinéma et de l'audiovisuel, écrit et art dramatique, auteurs photographes
* AFPIDA Association Française pour la Protection Internationale du Droit d'Auteur	Association de professionnels, enseignants et chercheurs concernés par la propriété intellectuelle	Membre
* AGENCE FRANÇAISE ISAN	Agence d'enregistrement ISAN (identifiant des œuvres audiovisuelles) constituée en partenariat entre l'Angoa, l'Arp, la Procirep, la SACD et LaScam	Membre fondateur Conseil d'administration
* AMAEL Association de Médiation des Auteurs et des Éditeurs de Livres	Instance de médiation entre auteures et éditeurs dans le secteur du livre	Membre fondateur Conseil d'administration
* AMAPA Association de Médiation et d'Arbitrage des Professionnels de l'Audiovisuel	Instance ayant pour objet de régler par médiation et/ou arbitrage les différends entre les professionnels de l'audiovisuel (auteurs, producteurs...)	Membre Conseil d'administration Bureau
* CINÉMA DU RÉEL	Festival international de films Documentaires	Conseil d'administration
* COALITION FRANÇAISE POUR LA DIVERSITÉ CULTURELLE/ADRIC	Mobilisation des professionnels du secteur culturel pour défendre auprès des pouvoirs publics européens et internationaux la diversité culturelle dans les négociations commerciales internationales	Membre fondateur Conseil d'administration
* CPE Conseil permanent des écrivains	Rassembler l'ensemble des organismes qui défendent les écrivains, les illustrateurs et les auteurs de l'écrit et du livre	Membre Conseil d'administration

ACTION PROFESSIONNELLE (SUITE)

* COLLECTIF 50/50	Association œuvrant pour l'égalité et la parité dans le cinéma et l'audiovisuel	Membre
* FILM-DOCUMENTAIRE.FR	Association chargée de la création et de la maintenance d'un portail et d'une base de données exhaustive des documentaires	Membre de droit
* FIPADOC	Festival international de programmes audiovisuels documentaires	Membre du conseil d'administration
* LA CINÉMATHEQUE DU DOCUMENTAIRE	Organisme de programmation documentaire	Membre Conseil d'administration
* LA CULTURE AVEC LA COPIE PRIVÉE	Regroupement de professionnels de la culture : sociétés d'auteurs, syndicats, organismes professionnels et associations de consommateurs en faveur du maintien de la rémunération pour copie privée, pour sauvegarder la liberté de copier et la vitalité culturelle	Membre fondateur Conseil d'administration
* LA FILIÈRE AUDIOVISUELLE (LaFA)	Association regroupant les représentants des auteurs, producteurs et télédiffuseurs pour garantir la diversité et le renouvellement de la création audiovisuelle et assurer le rayonnement de l'exception culturelle française	Membre fondateur Conseil d'administration
* MÉDIACLUB'ELLES	Réseau qui œuvre pour créer la parité, faire progresser les carrières féminines et améliorer la représentation des femmes dans les médias (télévision, cinéma, presse, radio, musique et médias numériques).	Membre
* PDFM Pour les femmes dans les médias	Association ayant pour objectif de faire avancer la place des femmes dans les médias, aussi bien dans la hiérarchie que sur les antennes.	Membre
* RELIEF	Réseau des événements littéraires et festivals	Membre

PARTICIPATIONS INSTITUTIONNELLES

* CNPAV Conseil national des professions des arts visuels	Instance placée auprès du ministre de la Culture et pouvant être consultée par le gouvernement sur toute question intéressant le secteur des arts visuels ainsi que les professionnels de ce secteur	Membre
* COMMISSION DE L'ARTICLE L.311-5 DU CPI	Commission paritaire indépendante compétente pour déterminer le champ et les modalités de la rémunération pour copie privée	Membre titulaire du collège ayants droit
* CSPLA Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique	Organisme consultatif réunissant experts et professionnels dans le domaine de la PLA, placé auprès du ministre de la Culture	Membre de la commission plénière Commissions spécialisées

RAPPORT DU COMITÉ DE SURVEILLANCE 2025

par Julie Chansel, présidente du comité

I ★ MISSION ET COMPOSITION DU COMITÉ DE SURVEILLANCE

Le comité de surveillance est composé de Julie Chansel (présidente et autrice d'œuvres journalistiques), Benoît Bringer (auteur d'œuvres audiovisuelles), Sylvie Ros-Rouart (autrice d'œuvres audiovisuelles), Clara Murner (autrice d'œuvres sonores) et Laura Alcoba (autrice d'œuvres de l'écrit).

Le comité de surveillance, institué en 2017 en application de la Directive européenne sur la gestion collective des droits, est élu par les auteurs et autrices membres de LaScam. Il a pour mission de contrôler l'activité des organes de gestion, d'administration et de direction de la société, en particulier au regard de la mise en œuvre des politiques générales votées par l'assemblée générale. Il est également compétent pour examiner un éventuel refus opposé par la société à une demande de communication de documents présentée par un membre.

II ★ SÉANCES DU COMITÉ DE SURVEILLANCE

Le comité s'est réuni à quatre reprises entre octobre 2025 et mars 2026.

Pour rappel, les décisions du conseil d'administration de LaScam sont exécutées par les deux co-gérants, le ou la présidente et la ou le délégué général. Pour 2025 : Rémi Lainé, président élu jusqu'en juin 2025 puis Anja Unger, présidente élue en juin 2025, et le directeur général, Hervé Rony.

Afin de mener à bien sa mission, le comité de surveillance a invité à ses réunions le directeur général, qui a pu se faire accompagner des membres des services dont l'expertise était nécessaire à l'accomplissement de la mission du comité.

Cette année, l'attention du comité s'est portée plus particulièrement sur les placements financiers et sur le financement des organisations professionnelles.

III ★ CONTRÔLE DES ORGANES DE GESTION, D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION DE LASCAM ET CONFORMITÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les procès-verbaux du conseil d'administration ainsi que les décisions votées en 2025 relevant de son champ de compétence sont communiqués au comité de surveillance qui les examine.

Le comité de surveillance a examiné les décisions prises par le conseil d'administration, notamment sur la mise en œuvre des politiques générales votées par l'assemblée générale :

- Répartition des droits
- Déductions sur droits
- Investissement et gestion des risques
- Utilisation des sommes irrépatriables

1. CONFORMITÉ AU REGARD DES POLITIQUES GÉNÉRALES

Pour le comité, les décisions répondent bien aux principes instaurés par les politiques générales votées par l'assemblée générale.

Politique générale de répartition des droits

- Décision du 16 janvier 2025 : règle de répartition pour les vidéos courtes dites « shorts »,
- Décisions du 15 avril 2025 : nouvelle règle de répartition pour les exploitations non linéaires sonores « pureplayers »,
- Décisions du 26 mai 2025 : nouvelles règles de répartition pour les exploitations non linéaires audiovisuelles et retransmissions sportives,
- Décision du 20 juin 2025 : droits voisins des éditeurs de presse (retenue statutaire et règles de répartition),
- Décision du 18 novembre 2025 : modification de la règle de répartition relative à la traduction d'une œuvre audiovisuelle élaborée par l'un de ses coauteurs,
- Décision du 17 décembre 2025 : modification des règles de répartitions applicables aux diffusions d'œuvres audiovisuelles sur France 4.

Politique générale de déductions sur droits

- Décision du 26 mai 2025 : décision relative à l'action sociale et de solidarité 2025.

Politique générale d'investissement et de gestion des risques

- Décision du 20 mars 2025 : proposition d'un nouveau placement : assureur Spirica,
- Décision du 26 mai 2025 : placement NEF.

Politique générale d'utilisation des sommes irrépartissables

- Décision du 15 avril 2025 : résolution AG utilisation des sommes irrépartissables durant l'exercice 2024,
- Décisions du 16 octobre et 18 novembre 2025 : financement des organisations professionnelles,

Tout d'abord, pour mémoire, LaScam avait inauguré, en septembre 2024, ses locaux rénovés et réorganisés pour créer de nouveaux espaces dédiés aux autrices et aux auteurs. Ces travaux de rénovation ont nécessité l'utilisation de sommes irrépartissables pour un montant de 170 000 € en 2024 et 50 000 € en 2025, sur une enveloppe totale de 1,2 M€ qui sera utilisée sur vingt ans, en accord avec la décision du conseil d'administration de mai 2023.

Le comité de surveillance s'est réjoui du bilan positif effectué fin 2025 sur l'utilisation de ces espaces. En effet, depuis la réouverture de la médiathèque, les visites ont fortement augmenté, passant d'environ 1300 avant le Covid à 3000 en 2025.

Le taux d'occupation des nouveaux studios image et son qui étaient de 24 % à leur ouverture en octobre 2024 était de 68 % un an après en octobre 2025.

En 2025, 172 soirées ont été programmées dans l'auditorium Charles Brabant.

L'auditorium peut par ailleurs fonctionner en totale autonomie, sans recours à des régisseurs. 23 auteurs et autrices ont ainsi utilisé l'auditorium en journée notamment pour des projections tests avec des producteurs.

Le comité s'est, par ailleurs, montré particulièrement attentif au financement des organisations professionnelles.

Afin d'éviter l'inflation des demandes de subvention des organisations professionnelles, le conseil d'administration du 14 novembre 2024 avait voté le principe d'une enveloppe fermée annuelle de 210 000 €, issue des irrépartissables, pour l'ensemble des organisations professionnelles.

Dans ce cadre, des subventions ont été accordées à trois organisations professionnelles dans le cadre de conventions triennales (2026-2028) : la Boucle documentaire (90 000 euros en 2026), la Garrd (105 000 euros en 2026) et l'Ataa - Association des traducteurs adaptateurs de l'audiovisuel (10 000 euros en 2026).

Le comité a bien noté que LaScam et les organisations syndicales doivent œuvrer ensemble et dans la concertation afin de faire avancer la cause de leurs membres respectifs, l'intérêt de chacun étant d'établir des relations saines et constructives. Il a été rappelé que les organisations professionnelles ont une obligation de transparence vis-à-vis de LaScam.

Un focus sur les placements financiers a permis de détailler les placements diversifiés effectués par LaScam dans chaque catégorie de placements.

Il a été rappelé que compte tenu du décalage entre perceptions et répartitions, LaScam détient une trésorerie importante. Les retenues statutaires ne suffisant pas à équilibrer le budget, LaScam a donc besoin d'environ 14 % de produits financiers (placements et comptes d'épargne) pour arriver à l'équilibre.

Le comité de surveillance a constaté que, comme stipulé dans la Politique générale d'investissement et de gestion des risques, la gestion des actifs financiers fait l'objet d'une surveillance régulière par le conseil d'administration qui reçoit, chaque mois, un rapport récapitulatif des placements.

Par ailleurs, le comité a été informé de la volonté de LaScam de soutenir activement la recherche de solutions pour assurer une continuité des revenus aux artistes-auteurs. LaScam étudie actuellement un projet porté au départ par le conseil d'administration de la SACD qui est aujourd'hui soutenu par dix organisations dont LaScam. Ce mécanisme, plus modeste que la PPL portée par Soumya Bourouaha mais plus réaliste, ne serait plus une allocation de remplacement inspirée du régime intermittent mais une allocation de soutien, un dispositif de solidarité. Ce projet propose la mise en place d'une allocation professionnelle forfaitaire, limitée à douze mois, visant à offrir un revenu minimal et à maintenir les droits sociaux en cas de chute brutale des revenus.

Le public cible potentiel serait de l'ordre de 50 000 artistes-auteurs. Ce dispositif de secours pourrait être financé par les contributions diffuseurs, une contribution de solidarité sur les droits d'auteur des héritiers et sur l'exploitation des œuvres tombées dans le domaine

public ainsi que par une taxe sur les opérateurs d'IA générative (financement intra-sectoriel créant un cercle vertueux de soutien à la création).

Le comité de surveillance reste attentif au devenir de ce projet.

2. CONFORMITÉ AU REGARD DES RÉOLUTIONS VOTÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'attention du comité de surveillance a été appelée sur plusieurs décisions prises par le conseil d'administration, qui, sans être liées à des politiques générales, ont pour objet de mettre en œuvre les résolutions votées par l'assemblée générale concernant l'action culturelle.

Le budget culturel 2025 et l'excédent de gestion affecté à l'action culturelle ont bien été mis en œuvre conformément aux résolutions votées par l'assemblée générale.

S'il n'y a pas eu de bouleversement majeur par rapport à l'an dernier, on constate néanmoins une baisse constante des fonds de réserves et une légère baisse des ressources issues de la copie privée. En effet, les ressources sont stables d'une année sur l'autre et s'élèvent à environ 2,5 millions d'euros. Elles sont notamment composées à 83% de la part issue de la copie privée et à 14% d'irrémunérables. Au cumul depuis 2020, 800 000 € d'irrémunérables ont été injectés dans les ressources, avec une accélération ces deux dernières années à raison de 300 000 € par an. Malgré cet apport exceptionnel, LaScam doit continuer de puiser dans ses réserves qui s'amenuisent, passant de 1 022 915 € en début d'exercice à 685 000 € en fin d'année 2025.

On note également des dépenses supplémentaires par rapport au budget 2025, liées notamment à une subvention de 15 000 € accordée pour la restauration des films Lumière et à une dépense supplémentaire de 7 000 € pour la Nuit de la radio.

Du côté des partenariats, LaScam s'est engagée auprès de France Culture pour mettre en place les aides à la création et auprès de Reporters sans frontières à l'occasion de ses 40 ans.

Le budget des Prix et des Étoiles a été dépassé à la suite notamment d'une double dotation à Cannes (deux lauréats en 2025 : Déni Oumar Pitsaev pour *Imago* et Eugene Jarecki pour *The Six Billion Dollar Man*).

Dans le répertoire Images fixes, un rééquilibrage budgétaire entre photographie et dessin/illustration a été mis en place pour mieux soutenir l'illustration avec une enveloppe dédiée de 7 000 €.

Les budgets culturel et général 2026 ont également été votés avec deux dispositifs exceptionnels prévus pour 2026 :

- le financement de la *Turbine des écritures* à Marseille pour un montant de 50 000 € (reporté de 2025) concernant le budget culturel ;
- le financement d'une campagne exceptionnelle « Sauvons le service public » à hauteur de 100 K€ avec la mise en place d'opérations de communication et de sensibilisation pour soutenir l'audiovisuel public menacé par les coupes budgétaires et les risques de privatisation en 2027 pour le budget général. LaScam souhaite être à l'initiative d'une campagne qui permettra aux auteurs et autrices et au public de s'exprimer sur cet enjeu essentiel. Cette campagne s'étalera jusqu'à l'élection présidentielle en 2027.

Sur ces derniers points, le comité ne formule pas d'observations particulières.

Plus largement, après examen, le comité de surveillance constate que les décisions prises par les organes de gestion, d'administration et de direction de LaScam l'ont été conformément à la volonté de l'assemblée générale.

IV * COMMUNICATION DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

En vertu de l'article L. 326-5 du code de la propriété intellectuelle, le comité de surveillance est compétent pour examiner un éventuel refus opposé par la société à une demande de communication de documents présentée par un membre.

Le comité n'a été saisi d'aucune demande de cet ordre durant l'année écoulée.



EN 2025, LASCAM A COMMANDÉ DE NOUVEAUX TROPHÉES POUR METTRE EN LUMIÈRE SES ÉTOILES. L'ARTISTE CYRIL CARRET A CONÇU DES ÉTOILES DANS LA MATIÈRE BRUTE DU BÉTON. GRÂCE À L'ÉMAIL À FROID AUX COULEURS DE LASCAM, CHAQUE TROPHÉE EST AINSI UNE PIÈCE UNIQUE.

